

# Journal des

# CAUE

CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT  
EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

NUMÉRO RÉGIONAL

Février 2013

## Les maires, les CAUE & les espaces publics

© Photo F. HÉBRAUD - CAUE34



## L'Union Régionale des CAUE LR et les espaces publics : des interrogations au quotidien

	<b>Introduction</b>	p. 2
	<b>«Le café, grand lieu public» interview de Jean-Marie Marconot</b>	p. 4
	<b>«Reconquérir les rues» Interview de Nicolas Soulier</b>	p. 5
	<b>Les jeunes, l'espace public et les CAUE</b>	p. 7
<b>1</b>	<b>Places, placettes, ruelles dans les quartiers anciens</b>	p. 8
	<b>Places, placettes, ruelles dans les quartiers neufs</b>	p. 18
<b>2</b>	<b>Le stationnement</b>	p. 24
<b>3</b>	<b>Traversées urbaines, boulevards, entrées de villes et de villages</b>	p. 28
<b>4</b>	<b>Le végétal en question</b>	p. 33
<b>5</b>	<b>Sites «naturels» et à forte fréquentation</b>	p. 37
<b>6</b>	<b>Éléments de méthode</b>	p. 44
	<b>Bibliographie</b>	p. 47

L'ambition de cette publication est d'apporter un éclairage illustré et à visée pédagogique sur une question culturelle et urbaine qui, à l'image de l'architecture ou de l'écologie par exemple, relève parfois de choix arbitraires ou de normes sociales. Le souhait de l'Union Régionale est de rendre constructive - ou du moins instructive - l'expérience des différents CAUE qui la composent. Cette attitude est évidente puisque la sensibilisation de différents publics constitue l'une des quatre missions fixées par la loi sur l'architecture qui, en 1977, a institués les CAUE.

Dans un contexte social difficile où les conditions économiques rendent précaire l'amélioration de la vie personnelle des citoyens, l'espace public n'a-t-il pas un rôle à jouer dans leur vie sociale ?

Dans les équipes des CAUE, les professionnels sont nombreux à le penser. Le nombre accru d'architectes et d'urbanistes s'ouvrant aux démarches de concertation et mettant en place des outils susceptibles de les favoriser en atteste.

La position des CAUE auprès de leurs partenaires permet de créer une prise de conscience de la responsabilité de chacun dans cette affaire : les administrations guettées par des logiques entrepreneuriales, les maîtres d'œuvre ou bureaux d'études privés, contraints par les programmes et tentés par la reproduction de modèles ainsi que les habitants qui en sont usagers. Sur ce dernier point là-aussi, la tâche est immense car n'y a-t-il pas aujourd'hui une imposture à investir chacun d'une capacité égale d'intervention sur son cadre de vie ? A propos du concept de «citadin-citoyen» qui fleurit, le sociologue Jean-Pierre Garnier parle même de «manipulation idéologique».

Cette publication présente le travail d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes locaux, passionnés, aux antipodes d'une approche technocratique qui occulterait le sens de la ville. Utiliser les contraintes pour se greffer habilement dans l'existant ou provoquer la rupture leur a permis d'aboutir à des projets d'espaces publics cohérents et cette démarche conceptuelle en dit long sur la manière dont ils envisagent leur métier. Exploiter les traces du passé, l'histoire d'un lieu, ne sont pas pour eux de vains mots et constituent une garantie contre des espaces publics certes rationnels, sécurisés, organisés, mais au final... aseptisés.

Leurs réalisations – un jardin, une place, un carrefour, un parking... – sont toutes motivées par une volonté tenace de faire émerger une harmonie du lieu quel qu'il soit. Avec obstination et entêtement, ils utilisent ça et là les moindres recoins ou, au contraire, conservent quelques mètres carrés exempts de toute fonctionnalité, pour laisser libres les usagers de s'exprimer, agir, s'isoler voire développer leur créativité.

On peut à ce propos parler d'utopie... ou y voir une certaine forme de résistance !

• Pascale PARAT-BEZARD



## Le défi du «lieu commun»

**Deux raisons peuvent expliquer pourquoi une Union Régionale des CAUE propose de remettre à l'ouvrage un sujet certes pertinent, mais régulièrement expérimenté et, par là même, exposé à une multiplicité d'écueils et lieux communs.**

La première est une raison de forme : les CAUE sont diversifiés tant du point de vue du recrutement pluridisciplinaire de leur personnel que des priorités données à leurs missions et à la «médiatisation» de celles-ci. De ce fait, confronter les regards sur une question elle-même multiple, puisqu'elle interroge et valorise le lien «entre le politique, le technique, le culturel et le social»\* était tentant et conduit à la seconde raison : de fond, celle-ci. L'espace public ne se décrète pas, il ne naît pas *ex nihilo* mais il est inscrit dans la genèse d'une ville. En urbanisme, ses dénominations sont nombreuses, prosaïques, parfois radicales : interstice entre les constructions, voie de circulation, espace vide ou résiduel. Du jardin public au parking, en nommer les différentes formes constituerait une litanie bien qu'encore une fois, cet aspect physique de l'espace public ne soit pas suffisant pour le qualifier. Ainsi, selon le philosophe Jürgen Habermas, l'espace public revêt avant tout une dimension politique. Une poignée de personnes, discutant ensemble, l'incarne et, dès le XIXe siècle avec la liberté de la presse, la simple feuille de journal constituera la base de l'opinion publique. L'espace public est ainsi «une expression de la culture» et l'expérience des CAUE est légitime pour mettre leurs engagements divers, la transversalité de leurs situations et la variété de leurs expertises au service de cette problématique. Entre contourner le sujet ou le relever comme un défi, l'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon, riche de multiples savoirs ainsi que d'une assez grande liberté de les produire et de les valoriser sur le terrain, a choisi. **P.P-B**

\*Declève B., Forray, Michialino P., Coproduire nos espaces publics, Presses Universitaires de Louvain, 2002



© Photo T. BAUMET - CAUE30

*\*De formation Lettres classiques et études bibliques, Jean-Marie Marconot a étudié la sociolinguistique et l'anthropologie. Chercheur au CNRS, il a travaillé dans l'équipe de sociolinguistique occitane à Montpellier, puis en anthropologie à Marseille. Son terrain d'enquête a toujours été les quartiers de Nîmes et les villages du Bas-Rhône. Il a publié ou dirigé une soixantaine d'ouvrages sur l'esthétique des quartiers, les cafés, la vie en HLM ou en copropriété. (voir bibliographie p. 47)*

## «Le café, grand lieu public...»

**Interview de Jean-Marie Marconot\*, Sociologue des quartiers**

### **Comment est né l'intérêt que vous portez à l'espace public ?**

«J'ai habité en HLM à Nîmes durant plus de dix ans et ce fut là le début de ma réflexion. J'étais militant et pour mieux comprendre cette vie difficile dans le logement social, j'écrivais tous les jours sur un journal de bord mes réflexions et observations. C'était une ethnologie spontanée. Parmi mes lectures de référence sur l'urbain, je retiens Chombart de Lauwe sur les quartiers de Paris et la condition ouvrière et Henry Lefebvre sur les formes de la vie moderne, quotidienne».

### **Vous êtes sociolinguiste, parlez-nous des différentes langues parlées dans les quartiers, de leur propension à «faire société» dans l'espace public.**

«Contrairement aux français de souche qui, dans les temps modernes, ont vu leurs langues régionales écrasées sous l'idéologie bureaucratique de l'Etat, les autres ethnies en HLM ont conservé leurs langues, voire leurs religions et s'y rattachent comme à une bouée de sauvetage symbolique. Dans les lieux publics, les étrangers parlent encore à voix haute, ils n'ont pas honte de leur «patois» et l'on ressent bien le sentiment d'une communauté vivace, alors que la société francophone meurt depuis son passage au culte de «l'individu» hérité de la Révolution. Nos lieux publics n'accueillent plus que des foules anonymes et rejettent les groupes».

### **Avez-vous des exemples d'espaces publics où la parole des habitants, des usagers, des couches populaires peut s'exprimer encore librement et interpeller le politique ?**

«Dans les quartiers HLM, l'expression sociale s'exprime encore sur les quelques bancs des jardins publics et sur les barrières autour du stade de football... Mais le «grand lieu public», là où la conversation ne tarit pas, est le café. Cet espace-là a le statut mixte privé-public».

### **L'aménagement bien pensé de certains espaces publics, l'harmonie qui en résulte, celle de l'architecture des bâtiments, peuvent-ils contribuer à susciter une «disposition mentale» positive et donner envie aux citoyens de s'impliquer dans des démarches participatives ?**

«Pour aménager il faut qu'il y ait de la place. Avant de construire, il faut une demande sociale, une participation au projet dès son point de départ. Mais parler d'espace public et penser que le citoyen peut influencer les décisions sont des leurreux tant que le territoire continuera à être façonné au service des promoteurs et des banquiers. Les effets de la politique de la ville nous montrent l'inutilité d'une restauration qui veut travailler le social à coup de bulldozer. Les architectes sont trop souvent des hommes seuls, pour qui le réel n'est qu'un passage d'images. Les hommes de métier, ou les habitants, ont souvent de la peine à trouver leur compte dans l'esthétique des bâtiments qui leur sont offerts».

### **Les élus sont nombreux à faire appel aux CAUE pour les accompagner dans leur projet d'aménagement de place. Souvent l'unique place du village est la place de l'église ou de la mairie, ce qui en fait un lieu hautement symbolique...**

«Cela part d'un bon sentiment, mais ont-ils les moyens de leurs ambitions ? Le village de Redessan, entre Nîmes et Beaucaire, passé en quelques années de 1500 à 3800 habitants, envisage de mettre sa rue principale en sens unique : colère des commerçants. La solution, coûteuse, aurait été justement de créer une belle place entre la mairie et l'église qui est en retrait. Mais où trouver l'argent ? L'ennui est que de nos jours, les églises sont souvent fermées et leurs places désertées. Les aménagements urbains dans leur ensemble ne sont guère inspirés par une sociologie pratique et les conseils des militants associatifs».

• Propos recueillis par Pascale PARAT-BEZARD

# Reconquérir les rues

## Pour des villes et des quartiers, où l'on aimerait habiter

Les modalités de fabrication de nos extensions urbaines, l'importance donnée aux fonctions routières et à la sécurisation, semblent avoir jeté un sort sur nos espaces publics. Qui n'a pas été frappé par le caractère morne, «sans vie», des rues de lotissements accolés qui se résument à des couloirs de circulation entre des murs opaques, ou des abords d'immeubles stériles ? L'objectif affiché de Nicolas Soulier est de trouver un angle d'attaque pour «reconquérir nos rues», en proposant une patiente réappropriation citoyenne de notre cadre de vie. Ses préoccupations recoupent celles, quotidiennes, du conseil aux collectivités locales pratiqué par les CAUE.

## Dans votre ouvrage\*, vous dénoncez un excès de réglementation au service de la sécurité routière, de la sécurité résidentielle. Ce sont les règlements qui génèrent un processus de stérilisation de nos espaces publics ?

«Pas uniquement et je ne dénonce pas le principe de réglementer. C'est l'excès de mauvais règlements qui est en cause, appliqués aveuglément, sans vision des conséquences qu'ils auront sur l'espace habité ! En s'imaginant gérer le risque, on produit des espaces stériles, inquiétants et non exempts de dangers ! Et certains règlements réduisent les habitants à l'inaction».

## Vous faites état d'un certain nombre de blocages ?

«A l'accumulation d'interdits, se superposent des habitudes prises dans les dernières décennies, où les logiques routières ont prévalu en milieu urbain. J'ai rencontré de nombreux responsables convaincus de la nécessité de faire autrement mais ils étaient coincés dans des pratiques démobilisantes, désabusées.

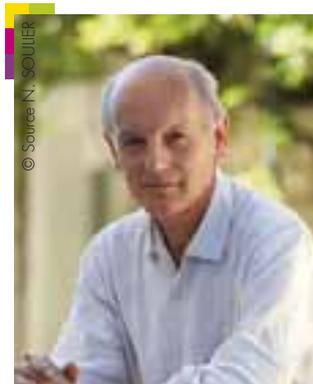
L'ouverture à l'expérimentation sur l'espace public est difficile en France, les français délèguent à l'excès les décisions aux élus et aux technocrates. Ce n'est pas le cas en Allemagne, par exemple».

## Vous affirmez que de banales rues résidentielles peuvent être vivantes, et pour cela vous vous appuyez sur des exemples glanés effectivement en Allemagne, mais aussi au Canada, au Japon, en Suisse... Envisager des rues vivantes, en milieu résidentiel, relève-t-il d'une utopie en France ?

«Non, mais cela relève d'une grande difficulté ! D'ailleurs, on fabrique des tissus sociaux qui tuent les initiatives, la créativité et la nature des extensions urbaines que nous développons n'est pas durable. Le budget des déplacements et du logement est anormalement élevé pour une famille. Les exemples étrangers m'ont (re)donné confiance car j'ai trop souvent entendu : mais tu n'es pas réaliste, tu ne te rends pas compte...et leur analyse donne des pistes d'actions concrètes».

## Vous listez un certain nombre d'impératifs qui font, d'ores et déjà, l'objet d'actions telles que la définition de zones 30, le code de la rue, l'usage du vélo en ville... Mais que

interview



Nicolas Soulier,  
architecte-urbaniste

## voulez-vous dire par l'instauration «de frontages actifs pour une ville marchable» ?

«Pour changer de manière d'habiter, il faut changer de manière de se déplacer, mais le partage modal intelligent «qui est nécessaire» ne suffit pas ! L'ambiance des rues a un rôle important dans nos choix de déplacement. Elle est fabriquée, entre autres, par ce qui se trouve devant chez soi.

Les canadiens parlent de frontage, je propose de réutiliser ce terme - qui est français - et de mettre en œuvre un partage frontal, investi par les riverains. Il s'agit d'un partage entre ceux qui habitent au bord de la rue, les riverains, et ceux qui circulent, les passants. Cela n'exige pas de grands moyens, ni d'actions spectaculaires, cela porte sur de minces bandes de terrains en bord de rues.

Il faut valoriser, par exemple, le jardinage d'un habitant qui participe spontanément, par plaisir, et pas forcément dans un cadre associatif, ni «parce qu'on le lui a demandé», à l'aménagement de son pas-de-porte. **La rue est un élément clef de l'habitat.** Tout le monde le reconnaît aujourd'hui, cela n'était pas évident il y a une décennie. Bien sûr il faut aussi un encadrement de ces initiatives, entre incitation et médiation, sensibiliser à des pratiques, des choix...cette sensibilisation fait partie du rôle des CAUE...

Je veux, avec ce livre, contribuer à une prise de conscience collective sur la nécessité de cesser de stériliser nos rues parce que c'est là que se joue une grande partie de la qualité de vie dans une ville ou un village. Je propose aussi des outils et des notions pour ceux qui veulent agir, débattre et contourner les obstacles. Depuis sa parution, je rencontre beaucoup de gens motivés et on me montre des initiatives encourageantes».

- Propos recueillis par Sylvaine GLAIZOL



\*Nicolas Soulier  
«Reconquérir les rues :  
exemples à travers le  
monde et pistes d'action  
pour des villes où l'on  
aimerait habiter» paru en  
2012 aux éditions Ulmer.  
[www.nicolassoulier.net](http://www.nicolassoulier.net)

## Les jeunes, l'espace public et les CAUE

**2009 aura marqué l'entrée dans les programmes scolaires d'un enseignement d'Histoire des Arts à l'école, au collège et au lycée, confortant l'engagement des CAUE dans la sensibilisation à la qualité du cadre bâti auprès des jeunes et de leurs enseignants. En accordant une place aux «arts de l'espace», l'architecture, l'urbanisme, les paysages prennent toute leur place en favorisant des situations pédagogiques nouvelles, encourageant les liens entre la connaissance et la sensibilité ainsi que le dialogue entre les disciplines. Cet enseignement nouveau constitue une opportunité pour affirmer les principes des actions des CAUE vis-à-vis du jeune public : préparer de futurs adultes à une participation active et avisée à leur cadre de vie. L'espace public en est, à ce titre, l'un des maillons essentiels.**



© Photo Pierresvives

*Dans le cadre d'un stage proposé par Pierresvives en partenariat avec le CAUE de l'Hérault et Kaina TV\*, un groupe d'adolescents s'est interrogé sur la création d'un nouveau quartier et le métier d'urbaniste... Par l'apprentissage de la prise de vue en extérieur, ils ont partagé leur découverte en réalisant un film : «Comment créer un quartier».*

\* KAIÏNA, association de loi 1901, créée en mars 2000. Son objet : promouvoir et développer des animations éducatives, sociales et culturelles en utilisant l'outil audiovisuel comme support.

### Un partenariat CAUE/enseignants clé de la réussite

**Comment réussir les interventions en milieu scolaire face à une notion aussi multiple que l'espace public ?**

«Depuis leur création, l'expérience des CAUE n'a cessé de croître pour dynamiser la sensibilisation à l'espace public des jeunes populations. Une adaptation permanente a été nécessaire pour porter au mieux cette pédagogie auprès d'un public qui va de la maternelle à l'université via des formations techniques, générales, initiales ou continues. La clé de la réussite en terme d'optimisation des séances que nous proposons est, sans conteste, le travail en amont et/ou en complément de celles-ci par l'enseignant. On peut alors parler de véritable partenariat avec ce dernier et lorsqu'il a lieu,

interview



**Françoise Miller,**  
architecte-urbaniste au CAUE du Gard

*les conseillers du CAUE y trouvent une récompense et une justification à des actions aux méthodologies parfois complexes, mais toujours gratifiantes à concevoir».*

- Propos recueillis par Pascale PARAT-BEZARD



## L'espace public : une expérience pédagogique partagée par une enseignante et un CAUE

Témoignage de Monique Rieutord, collègue Feuchères de Nîmes.

***Vous êtes géographe, chercheuse associée au laboratoire ESPACE (UMR 7300) équipe DESMID et actuellement enseignante en histoire-géographie auprès de collégiens. En ce sens, diriez-vous que ces derniers ont conscience des différentes dimensions – spatiale, sociale, urbaine, affective... – inhérentes à la notion d'espace public ?***

*«Le terme d'espace public est en réalité peu signifiant pour les jeunes élèves du collège, mais il devient plus concret à travers des expériences pédagogiques comme celle partagée dernièrement avec le CAUE du*

*Gard, pour une classe de 6<sup>ème</sup> dont le travail - mêlant histoire-géographie et arts plastiques - a été présenté au Congrès mondial d'ethnobiologie (Montpellier, mai 2012).*

*L'action s'est déroulée en classe à partir du plan du quartier, de jeux d'images, de diaporamas et a été développée pendant les cours. Le résultat est manifestement un changement de regard chez tous les élèves. Les fonctions des rues, des monuments romains, les relations avec l'Esplanade proche, les Jardins de la Fontaine, mais aussi les attentes des jeunes gens ou de la société toute entière face à ces lieux ont bien été identifiées ou imaginées. La perception du quartier du collège a aussi beaucoup gagné en finesse chez ces pré-adolescents dont les nombreuses représentations graphiques ont par ailleurs témoigné d'enjeux dont l'espace public est porteur. Et je ne parle pas des liens facilités pour aborder d'autres notions (forum romain, différences entre villes du Nord et du Sud, questions d'éducation civique...).*

*L'articulation du CAUE à un enseignement d'histoire et géographie a grandement facilité la découverte de l'espace public qui, dans les programmes, est un objet d'enseignement intégré dans l'éducation au territoire et à la citoyenneté. Durant l'année 2011-2012, l'intervention de Françoise Miller, architecte chargée de la sensibilisation en milieu scolaire, a permis aux élèves de mieux saisir les permanences et évolutions de ces espaces nécessaires aux sociétés d'hier et d'aujourd'hui dans des perspectives durables».*

• Propos recueillis par Pascale PARAT-BEZARD

## L'école à ciel ouvert

*«C'est en parcourant l'espace public «sens dessus dessous» que les élèves de tous âges prennent conscience des dimensions de la ville : son histoire et son évolution, ses fonctions et ses usages, ses caractéristiques physiques, ses rythmes. Par l'exploration de l'espace public, les jeunes peuvent apprendre à lire l'architecture, à identifier les composantes de la ville et les différentes périodes de son urbanisation ainsi qu'à ressentir ses flux et ses battements.*

*Une lecture de différents documents représentant la ville et les quartiers parcourus - photos aériennes, plans cadastraux...*

*- complète cette approche et met en avant les notions d'ilots, de tissu urbain, de densité...*

*Grâce à la diversité des espaces parcourus, leur fréquentation et leurs ambiances, ces immersions dans la ville sont souvent différentes parfois surprenantes, mais toujours riches de réflexions et de questionnements».*

interview



**Odile Besème,**  
architecte-urbaniste  
au CAUE de l'Hérault



*Durant l'année scolaire 2010-2011, 350 lycéens de l'Aude, du Gard et de l'Hérault ont été les acteurs d'un projet pédagogique alliant photographie et écriture. A l'initiative de l'Union Régionale des CAUE, un ouvrage et une exposition sont nés : «Regards sur mon espace public». L'exposition, constituée de 7 panneaux auto porteurs, est en prêt gratuit sur demande auprès des CAUE 30 et 34. (Ouvrage disponible aux sièges des CAUE)*

# 1

## Places, placettes, ruelles, dans les quartiers anciens

Si la place reste, dans l’imaginaire des élus locaux, le lieu hautement symbolique du village, elle n’en est pas moins rattrapée par des réalités bien plus triviales. Au fil du temps, la télévision, la voiture, mais aussi le chômage des jeunes par exemple, ont fait naître d’autres manières d’investir ou de délaisser ces espaces publics, tandis que l’art et la manière de les concevoir n’ont pas toujours anticipé ces mutations.

Face à des situations insatisfaisantes, les CAUE appelés à la rescousse sont amenés à déconstruire patiemment certaines représentations chez l’ensemble des acteurs concernés par l’acte d’aménager et, dans une approche pédagogique, à valoriser les opérations de qualité. Les exemples qui suivent témoignent d’une volonté des CAUE comme des maîtres d’ouvrages d’appréhender les mutations avec douceur mais détermination. Il s’agira ici de ressusciter une place héritée d’un passé industriel, là de faire peau neuve pour mieux valoriser la fête, ailleurs d’innover avec un matériau pour laisser s’exprimer librement des rituels ancestraux et leurs débordements – aussi joyeux que redoutables en matière de gestion – ou encore de proposer des alternatives au stationnement sans pénaliser les riverains.

Les réponses très simples en apparence, voire de bon sens, n’en ont pas moins dû surmonter résistances et attermoissements. Toutefois, lorsque, les retours d’expériences révèlent que la fréquentation et les usages qui se déploient dans ces lieux redynamisés en font des endroits «où il fait bon vivre», on se dit que le jeu en valait la chandelle.

### • Sur un réservoir, la place du village

C’est à l’automne 2005 que le maire de Sorbs, 33 habitants, fait appel au CAUE, pour lui poser une série de questions techniques : agrandir le local du comité des fêtes et «nettoyer» les murs de cette drôle de place publique située au dessus d’un ancien réservoir d’eau. Ce fut le point de départ d’une aventure riche d’enseignements pour les élus comme pour les professionnels.

Pour réaliser la place, il aura fallu combler l’ancien réservoir d’eau : 1400 m<sup>3</sup> de gravats.

Aujourd’hui, une place publique, vaste parvis de plain-pied, située devant l’église, valorise l’entrée du village. L’espace est composé et ordonné. Une belle construction en pierre, disposée en fond de scène, abrite un préau, le local du comité des fêtes, des toilettes publiques et le local technique communal, semi-enterré. Des murets et des bornes délimitent l’espace par rapport à la voie. La croix implantée initialement sur le bitume, en plein carrefour, y trouve également refuge. Deux arbres ponctuent l’entrée principale tout en composant avec la façade de l’église.

Les formes, les matériaux (pierre calcaire, menuiseries bois et tuiles rouges pour le bâtiment, béton désactivé et sol stabilisé aux agrégats également calcaires) et leurs mises en œuvre se trouvent en harmonie avec le milieu environnant et procurent l’agréable sensation que le lieu a toujours été là...

### Sorbs (34)

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d’œuvre : Frédéric Fiore, architecte du patrimoine •  
Maîtrise d’ouvrage déléguée : Communauté de Communes Lodévois  
Larzac • Conseil maîtrise d’ouvrage : CAUE de l’Hérault • Surfaces :  
place 620 m<sup>2</sup> - bâtiment 150 m<sup>2</sup> • Livraison : 2009 • Coût de  
l’opération : 196 568 € HT

© Photo A. KAMBEROU - CAUE34

## Petites communes et CAUE : des réponses toujours adaptées

**Les petites communes sont parfois en peine pour programmer un espace public, aussi petit soit-il, souvent par manque de moyens. Les CAUE interviennent alors pour les aider dans leur réflexion. Vous avez été confrontée à des demandes de la sorte, quelle est votre méthode de travail ?**

«J'applique en effet une méthode qui, généralement, porte ses fruits. En premier lieu, elle consiste à passer du temps avec les élus et sur le terrain. Nous parcourons les lieux, nous mettons le doigt sur les qualités comme sur les défauts des espaces à étudier, pour partager le plus possible les bases d'un état des lieux.

En réalité, c'est à ce moment-là qu'ils prennent conscience de la complexité de la question et réalisent qu'il faut à la fois des compétences techniques et de conception. C'est le but de cette pratique de terrain.

Mais avant la définition du projet et le contenu de son programme, nous mettons les élus en mesure d'évaluer leur capacité à le financer. Diverses pistes d'aides financières sont explorées et certains arrivent à faire financer leur projet à 80 % !

Vient ensuite l'étape de la rédaction du cahier des charges, puis celle de l'appel à candidatures et enfin le choix de professionnels.

Nous recevons les équipes en mairie, ces dernières expriment leur philosophie, détaillent leur note méthodologique, racontent leur manière de procéder. Le jury choisit et le projet se met en route».

### Le CAUE reste-t-il présent une fois le concepteur choisi ?

«Dans la plupart des cas, le CAUE reste jusqu'à l'avant-projet détaillé (APD). Personnellement, je tiens à suivre le projet et à assister aux réunions de présentation, à condition bien sûr que les élus pensent à nous inviter, ce qui est moins évident lorsque le projet s'étire dans le temps et comporte plusieurs phases».

### Les recettes n'existent pas pour travailler sur les espaces publics, mais il vous arrive de proposer des procédés empiriques peu coûteux. Quels sont-ils ?

«Parfois il suffit d'ordonner autrement les voitures, de planter quelques arbres, pour qu'une solution apparaisse. Dans certaines communes, dès le diagnostic et avant de se lancer dans le montage de projets complexes, lourds et par conséquent coûteux, il est quelquefois possible de tester des dispositifs qui réorganisent l'espace. Ils sont relativement faciles à mettre en œuvre par les municipalités et peu onéreux. La pose de quelques balises ou obstacles tels que : barrières à chaînes, bancs ou simples traverses de chemin de fer, couchées au sol, suffisent pour canaliser



**Aspasia Kambérou,**  
architecte-urbaniste au CAUE de l'Hérault

*un stationnement anarchique. Si cette nouvelle organisation est concluante ou corrigée par les pratiques des habitants, on peut alors, en fonction des moyens financiers et si la volonté communale existe, passer à l'opérationnel par la mise en valeur de l'espace et son traitement global, refonte des sols, pose du nouveau mobilier urbain...».*

- Propos recueillis par Michèle BOUIS



Avant-Après, le nouvel équipement valorise l'entrée du village et remplit ses multiples fonctions





*Le square François Mitterrand offre un nouveau confort, grâce à ses proportions, l'harmonie du mobilier (bancs, corbeilles, luminaires, bordures) en métal aspect Corten et la préservation du micocoulier préexistant.*

## La Grand-Combe (30)

© Photo G. AMPHOUX

*L'espace est divisé en deux parties distinctes (le pourtour de l'église et la place Jean Jaurès), mais ne forme désormais qu'un tout grâce à un traitement de sol homogène et adapté aux usages multiples notamment l'accueil de divers marchés, foires et fêtes.*

*Le concepteur a privilégié les matériaux locaux comme le calcaire dur de Pompignan, un béton bouchardé contenant des agrégats locaux et des calades de galets du Gardon.*

*Une ligne homogène de mobilier urbain, aux teintes et aux motifs singuliers, marque cet espace. Le système d'éclairage bénéficie de lampes programmables à faible consommation et à détection de passage qui assurent la mise en valeur de la place et de ses abords tout en la sécurisant.*

*Le stationnement a été déplacé pour privilégier les déplacements doux.*

*La mairie et l'église font l'objet d'une intervention plus conceptuelle pour en améliorer la perception et surtout en parfaire l'accessibilité.*

## • Un projet de cœur de ville

La commune de La Grand-Combe a fait appel au CAUE en amont du projet de requalification et de restructuration de son centre-ville autour duquel l'ancienne cité minière s'était organisée. La paupérisation progressive de ces espaces a rendu plus forte la volonté des élus de retrouver, de façon contemporaine, l'esprit des lieux. A travers un diagnostic et une définition des typologies d'espaces concernés par le périmètre du projet, différents enjeux fonctionnels, esthétiques et sociaux ont pu être identifiés : réadaptation de l'organisation spatiale et fonctionnelle, optimisation des espaces, prise en compte environnementale et assurance d'une gestion optimisée.

Après une proposition de schéma d'intention global et de grands principes généraux pour le projet, le CAUE a suivi la formalisation et le lancement de l'appel d'offre jusqu'au choix du maître d'œuvre. **M.N.**



© Photo G. AMPHOUX

### FICHES TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Agence Amphoux/Archistem/Sogreah/Agence Rossignol • Maîtrise d'ouvrage : ville de la Grand-Combe • Conseil maîtrise d'ouvrage : CAUE du Gard • Coût total des travaux : 3 100 000 € HT • Surface : 12400 m<sup>2</sup> • Livraison : mai 2013



## Salindres (30)

### • Concertation pour la renaissance d'une place

Au cours de l'année 2011, la destruction d'un groupe de 36 logements sociaux, construits en 1958 pour les employés de l'usine Pechiney libère à Salindres un espace considérable face à la mairie et à l'église. En mars 2012, le CAUE rencontre l'équipe municipale qui souhaite y créer une place de village en associant les habitants à la réflexion.

Une première «animation» est organisée un mois plus tard durant le marché hebdomadaire, afin d'informer les habitants et les associations du travail envisagé avec eux. Une enquête par questionnaire est lancée ce jour-là et poursuivie durant l'été dans le but de recueillir l'avis des Salindrois sur la place elle-même et plus généralement sur les espaces publics qu'ils fréquentent.

Des entretiens de groupe sont organisés avec deux comités de quartier et les riverains de la place. Avant l'interview, ces derniers ont participé à son observation au moyen d'un protocole (voir méthodologie p. 44). Des discussions plus informelles dans les cafés et halls d'immeubles ainsi qu'un mini-sondage auprès des jeunes dans les jardins publics ont également eu lieu.

Outre les résultats quantitatifs issus de l'enquête par questionnaire, l'observation directe des espaces extérieurs et les personnes rencontrées ont permis de découvrir le fonctionnement plus urbain que rural d'une commune dotée d'espaces publics variés. Une typologie, inspirée d'un travail de recherche sur les jardins publics nîmois, a été établie pour permettre au bureau d'étude de réfléchir plus globalement. Elle propose un classement des espaces publics communaux à partir de leur valeur d'usage.

Ainsi, les espaces publics de nature constituent la première catégorie. On peut citer la garrigue au nord de Salindres, très prisée pour les balades familiales et les sorties sportives des écoliers et collégiens, notamment. Les espaces publics inter-quartiers interviennent en second dans ce classement, prouvant que l'espace public comme lieu de sociabilité n'est pas encore obsolète. Ces espaces sont plutôt proches d'équipements (jardin du foyer socio-culturel, parc derrière l'église, stade...) et sont des lieux de rendez-vous entre habitants venus de toutes parts.

La troisième catégorie est constituée par les espaces publics de proximité ou événementiels très variés. Certaines places, squares ou petits jardins forment, en effet, le théâtre de manifestations plus ou moins établies, de pratiques fixes ou de rituels. On peut parler, enfin, des espaces semi-publics ou intermédiaires. Rattachés à des ensembles bâtis (lotissements, copropriétés d'habitat collectif, HLM...) ils sont peu connus des non résidents, souvent dépourvus de mobilier urbain. Les aires de rencontres formalisées à l'origine ont laissé place à des occupations accidentelles ou erratiques. Dans les quartiers récents, ces espaces sont des sortes «d'entre-deux» à la fonction non définie et aux activités encore rares.

A partir de ce panorama, il a paru intéressant au CAUE d'envisager la nouvelle place comme un espace public remarquable qui viendrait compléter l'offre de la commune. Il faut entendre par remarquable un espace identificateur qui ferait que chaque usager puisse se sentir véritablement à Salindres et nulle part ailleurs. Le cadre s'y prête, la place a une histoire. Elle a progressivement changé de nom : Place de la Révolution... de la Fontaine ... Pechiney... de la République et certains habitants ont de nouvelles idées. La mairie et l'église sont des édifices symboliques qui lui confèrent un cachet particulier. Ce n'est certes pas suffisant pour lui donner un caractère encore affirmé ; elle n'a pas été observée assez longuement et des personnes qui n'ont pu ou souhaité s'exprimer jusque-là auront peut-être des éléments à confier à la future maîtrise d'œuvre.

Le schéma de principe présenté par l'architecte conseil du CAUE, lors de la soirée de communication des résultats aux habitants, a tenu compte de leurs suggestions et n'a soulevé chez eux aucune objection. Tous ces éléments contribueront à alimenter un cahier des charges utile à la commune pour lancer la consultation.

• Pascale PARAT-BEZARD



## Redonner du sens à l'espace public

**Vous êtes régulièrement sollicité par les élus sur la question des aménagements d'espaces publics. Comment procédez-vous ?**

«Il n'y a pas deux villages identiques, ni deux mêmes places, et chaque équipe municipale a sa propre personnalité ; par conséquent les réponses en matière d'aménagement diffèrent d'une commune à l'autre. Mais la démarche, elle, reste à peu près la même.

Il est souvent nécessaire de rappeler que les espaces publics ne doivent pas être perçus comme du vide entre des bâtiments, qu'ils répondent tout autant à la qualité du cadre de vie avec d'autres fonctions et que leur réhabilitation a un coût qu'il ne faut pas sous-estimer.

Je propose aux élus d'exprimer leur propre vision du village et d'écrire leurs intentions, leurs aspirations.

Travailler sur l'espace public, c'est en général vouloir le valoriser, lui redonner du sens.

Pour cela il faut établir un diagnostic, mais il est souvent pertinent de travailler en équipe. Redynamiser une place de village ne se résume pas à refaire les sols, poser des bancs ou planter des arbres, c'est plus complexe que cela. S'impose alors la nécessité d'associer les techniciens de la commune auxquels incombent la gestion et l'entretien, les riverains premiers utilisateurs, les commerçants, le reste de la population et même des artistes. La présence d'un sociologue est aussi très utile : il analyse parfaitement les attentes de chacun et les hiérarchise; son enquête est un véritable outil de

interview



**Lakdar Qejiou,**  
architecte  
au CAUE du Gard

concertation, surtout lorsqu'il y a des conflits.

Ce travail de réflexion et de concertation, puis de négociation et de proposition est long. Il peut prendre parfois un an, mais il est indispensable pour éviter le désordre. Et ce n'est qu'après ce travail que la consultation de concepteurs peut s'organiser».

**Existe-t-il un levier indispensable à la réussite d'une opération ?**

«Une des clés de réussite, c'est la volonté politique. Des élus, convaincus des enjeux de l'aménagement ou par un projet porteur de sens, s'engagent dans la valorisation des espaces publics. L'investissement public est un choix politique : certains optent pour la cantine gratuite et renoncent aux décorations de Noël, d'autres construisent des crèches et abandonnent les grands spectacles. Quand il y a une véritable volonté politique, la recherche de financements (Etat, Conseil Régional, Conseil Général) porte généralement ses fruits».

• Propos recueillis par Myriam BOUHADDANE

## • Les espaces publics au cœur de la réhabilitation

Cette commune de 5165 habitants a souscrit au programme d'intérêt général (PIG) visant, entre autres, à reconquérir les centres anciens dégradés. A ce titre, l'espace public est un élément incontournable pour assurer un effet de levier et impulser une dynamique de réhabilitation de l'ensemble du bâti privé.

Depuis 2008, les effets n'ont pas tardé à se voir, en bordure de l'esplanade, lieu emblématique de la commune, qui affiche à nouveau ses lettres de noblesse. Tandis que l'aménagement de la place de la Victoire et sa fontaine monumentale offrent un cadre revisité.

L'espace est redonné aux piétons et l'accès des véhicules est contrôlé par des bornes escamotables.

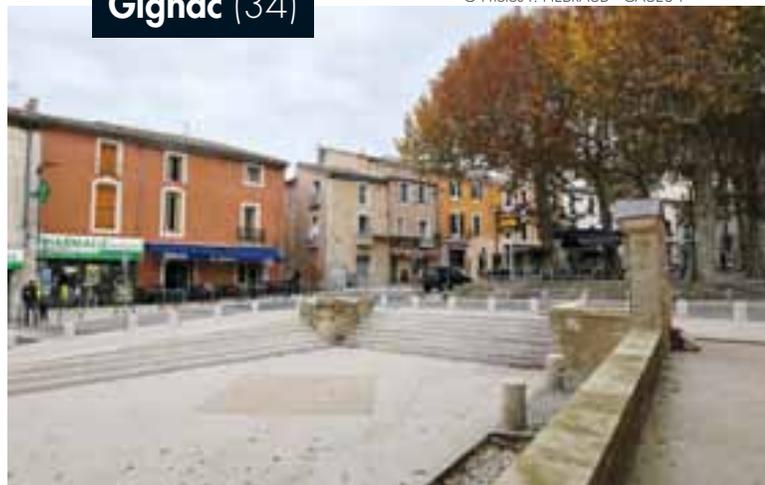
Les pavages de porphyre et de calcaire dur structurent et rythment de plus grandes surfaces en béton désactivé de couleur claire. Une ligne de mobilier urbain homogène complète l'ensemble. **M.B.**

### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : AAA - Architecture Aménagement Associés •  
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Gignac • Coût total des travaux :  
1 600 000 € HT • Surfaces (esplanade et place) : 5250 m<sup>2</sup> •  
Programme : Esplanade, Place de la Victoire, liaisons, accessibilité et  
mobilier urbain • Livraison : Phase 1 - 2008 - Phase 2 - 2010

## Gignac (34)

© Photos F. HÉBRAUD - CAUE34



## Bram (11)

© Photo J. CARRÉ - CAUE11



### • Renaissance d'une circulade plantée

La commune de Bram, 3156 habitants, s'est engagée dans un projet d'aménagement du cœur de sa circulade, permettant de valoriser cette forme urbaine spécifique du Languedoc.

Ce projet d'envergure concerne le réaménagement des rues et placettes par la réfection des revêtements de sol et la mise en œuvre de plantations.

Echelonné sur près de 10 années, le projet traite l'aménagement en plusieurs phases correspondant aux grandes entités : alentours de l'église, première et seconde couronnes, rues transversales.

La même palette de matériaux est déclinée pour l'ensemble des aménagements préservant ainsi la cohérence des espaces. Ces matériaux se présentent sous forme de pavage pour les espaces de prestige (parvis de l'église), ou de sols béton marqués par un caniveau central et des pas de portes en pierres pour les rues des couronnes.

L'originalité du projet repose aussi sur la place laissée au végétal dans l'aménagement. De larges réservations au pied des façades permettent le développement d'une gamme de plantes rustiques, vivaces et arbustives. Des treilles installées sur certaines façades permettront, par l'épanouissement de plantes grimpantes, de créer un ombrage et de rythmer les rues.

Des végétaux persistants marquent les seuils de portes : sauges, pittosporums, acanthes...

Ces plantations répondent aux envies de fleurissement des riverains. **J.C.**

© Document Agence URBAINE



© Photo J. CARRÉ - CAUE11



#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Agence Urbane - Bureau études techniques : BCET • Maîtrise d'ouvrage : Commune de Bram • Coût total des travaux : 4 368 000 € HT • Surfaces : 9200 m<sup>2</sup> • Programme : Valorisation et réfection des revêtements de sol des voiries • Livraison : première phase achevée



© Photo URBANE

## Termes (11)

### • L'eau conduite et mise en scène comme parti d'aménagement

Inscrit dans un relief très pentu, ce petit village de 55 habitants, situé dans les Hautes Corbières, a conduit dès 2002 une étude, réalisée par l'agence Urbane, qui a permis de dégager un plan d'action à l'échelle du territoire communal. C'est de cette réflexion globale qu'est issu le projet d'aménagement et de valorisation des rues et des espaces publics.

La requalification des rues et ruelles passe par un traitement en calade de pierres, mais l'originalité du projet repose sur la mise en scène de l'eau courante dans le village. L'eau débordant d'une fontaine en haut du village est conduite par différentes rigoles jusqu'au ruisseau de la Sou. Cet aménagement sobre est parfaitement adapté à la configuration et au relief du village. **J.C.**



© Photo URBANE

### FICHE TECHNIQUE

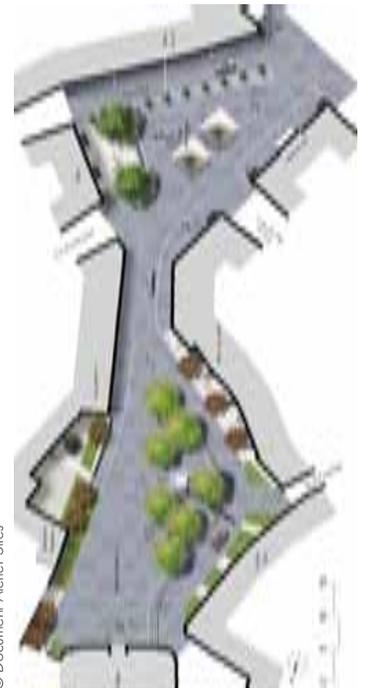
Maîtrise d'œuvre : Mathieu Courtiade - Agence Urbane • Maîtrise d'ouvrage : Commune de Termes - 55 habitants • Coût total des travaux : 426 000 € HT • Programme : Réaménagement des espaces publics du centre bourg • Livraison 2005-2006



© Photo URBANE



© Photo Atelier Sites



© Document Atelier Sites

## Cournonterral (34)

### • Des espaces de vie retrouvés

Pour reconquérir deux places emblématiques de ce village de 5900 habitants, devenues au fil du temps de banales aires de stationnement, l'équipe municipale a commencé par aménager l'accueil des véhicules à moins de 100 m de ces deux places. Sur la base d'un diagnostic établi par le CAUE, un pré-programme a été arrêté, puis une consultation de professionnels organisée.

Les concepteurs vont considérer les deux places comme un ensemble et s'appuyer sur l'unité de traitement de sol pour en renforcer la lecture tout en leur conservant une ambiance propre.

Suppression du stationnement, maintien de la circulation, valorisation du patrimoine bâti sont les principaux objectifs auxquels se rajoute une contrainte particulière, celle d'accueillir la fête des Paillasses, rituel annuel qui consiste à attraper des participants qui sont roulés dans un mélange de paille et de lie de vin ! Le choix des matériaux était donc tributaire de cette pratique.

Les deux places forment un tout, unifié par un traitement de sol homogène, tout en leur conservant leurs particularités. Le choix de pavés en calcaire gris sombre répond aux différents usages : circulation des véhicules, des piétons, fête annuelle des Paillasses.

Les espaces minéraux et ceux, plus végétalisés, s'équilibrent. Le caractère méditerranéen est renforcé par le choix des essences : grenadier, phormium, callistemon, ciste, myrthe, arbres de Judée, faux poivriers. **M.B.**

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : commune de Cournonterral • Maîtrise d'œuvre : Atelier Sites • Conseil maîtrise d'ouvrage : CAUE de l'Hérault • Réalisation 2007 • Superficie : 2500 m<sup>2</sup> • Montant des travaux : 1 000 000 € HT • Financements : Communauté d'agglomération de Montpellier - Département • Trophées de l'aménagement urbain du Moniteur 2008 - Catégorie : villes de moins de 10 000 habitants.



© Photo Atelier Sites

### • Valorisation des lieux de la vie collective

La commune de Duilhac, 104 habitants, s'est engagée dans un projet global de requalification de ses espaces publics.

Les lieux de la vie collective, places, placettes, mais aussi les circulations, rues, ruelles, escaliers ont fait l'objet d'un remaniement important. L'utilisation de la pierre a renforcé le caractère patrimonial de ce village : ce matériau calepiné de différentes manières décline une palette de pavages, dallages, calades mettant en scène les différents lieux de la vie villageoise.

Les places publiques sont traitées dans un esprit simple et contemporain et l'utilisation du végétal est ponctuelle, restreinte à quelques placettes. Cette requalification a permis de redéfinir les lieux clés du village par l'affirmation de ces places, l'implantation d'une halle, la création d'une aire de stationnement à proximité de l'église. **J.C.**



© Photo J. CARRÉ - CAUE11

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Mathieu Courtiade - Atelier Barriquand & Frydlander • Maîtrise d'ouvrage : Commune de Duilhac-sous-Peyrepertuse • Coût total des travaux : Tranche 1 : 528 000 € HT - Tranche 2 : 602 000 € HT - Tranche 3 : 308 000 € HT • Surfaces : Tranche 1 : 1825 m<sup>2</sup> - Tranche 2 : 4375 m<sup>2</sup> - Tranche 3 : 1406 m<sup>2</sup> • Programme : Réaménagement des espaces publics du centre bourg • Livraison : 3 phases : 2007, 2010, 2012



© Photo J. CARRÉ - CAUE11

## Arles-sur-Tech (66)



© Photo CAUE66

### • Une réhabilitation bien en place

La commune d'Arles-sur-Tech, 2805 habitants, s'est lancée dans une démarche de réhabilitation de tous les espaces publics du centre historique. Dans une première phase, la commune entreprend la réhabilitation de la place principale. Espace triangulaire, «La Place» constitue le débouché de la rue des Marchands qui relie l'ancienne porte Nord de la ville à l'entrée de l'abbatiale. Au cœur de la vie communale jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle (église, mairie, commerces...), La Place perd peu à peu son activité au profit de la ceinture de boulevards. Dès lors, elle est accaparée par les voitures des habitants du centre ancien.

L'opération a d'abord consisté à supprimer le stationnement et à traiter la question des réseaux. L'aménagement en surface, un sol rayé de lignes de fer et d'eau tenant compte de la déclivité, s'appuie sur les caractéristiques du site (histoire, matériaux, topographie...). Le métal (lignes d'acier Corten), comme le fil d'eau, structurent l'espace et constituent une accroche pour tous les éléments de mobilier urbain, fabriqués en acier Corten : la fontaine, les grilles, le candélabre, les bancs, les bornes. Cette armature de design urbain dirige l'eau vers les points bas, dessine les emmarchements, configure les rampes d'accès aux maisons et garages. Les agrégats de granit charriés par le Riuferrer constituent le béton de sol coulé dans cette armature. **L.M.**

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Miquel Battle Architecte et paysagiste • Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Arles-sur-Tech • Conseil maîtrise d'ouvrage : CAUE des PO • Coût total des travaux : 255 000 € HT • Surface : 1 260 m<sup>2</sup> • Réalisation : 2004



### • Un canal redécouvert

En 1998, la commune souhaite repenser les aménagements autour du centre ancien le long du canal d'arrosage Vernet-Pia, daté de 834, et qui relie les deux places principales de la ville.

Ce canal d'arrosage de la plaine du Languedoc-Roussillon, enfoui en partie sous une dalle en béton dans sa traversée du cœur de village, réapparaît à la chute de l'ancien moulin. Cet espace était grillagé et masqué derrière un monument aux morts.

Ainsi le projet porte sur la découverte du canal et les abords du moulin, en réalisant un cheminement piéton agréable et en restituant à cet ancien chemin de l'eau sa valeur intrinsèque et symbolique.

Ce nouvel espace est constitué par une ossature métallique, revêtue de dalles de béton en porte à faux sur l'eau. Un bougainvillier existant est intégré dans le projet et le mobilier urbain assure la fonction de garde corps. **L.M.**



Plan de masse : P. Dubuisson

© Photos P. DUBUISSON

### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Philippe Dubuisson & Miquel Battle • Maîtrise d'ouvrage : ville de Saint-Estève 11 114 habitants • Coût total des travaux : 260 000 € HT • Surface : 480 m<sup>2</sup> • Réalisation : 2006.



# 1 Places, placettes, ruelles, dans les quartiers neufs

Ces dernières décennies, notre région a été marquée par des extensions urbaines sous forme pavillonnaire multipliant la surface de nos villages. Dans ces nouveaux quartiers, la rue est davantage conçue comme un espace de transit et de desserte. Les «micro-espaces verts» sans qualité, issus des règlements, sont délaissés. Pourtant les quartiers nouveaux comportent des pôles attractifs - salles polyvalentes, terrains de sport, espaces commerciaux, écoles... - et des opportunités d'espaces à valoriser - bassins de rétention, franges de contact entre ville et agriculture, friches urbaines, etc... Les CAUE sont souvent questionnés pour résoudre des problématiques de restructuration des espaces urbains et envisager les conditions favorables à des projets urbains. L'espace public apparaît alors comme le fil conducteur, l'armature, le lien, sur lequel le projet urbain va s'appuyer et tenter d'apporter des réponses qualitatives pour lier les anciens et nouveaux quartiers et leurs équipements, dans des continuités d'espaces riches et agréables à vivre.

## • Un stade, mais pas seulement...

La commune de Villelongue-dels-Monts qui compte aujourd'hui 1500 habitants - trois fois plus qu'en 1975 - a choisi d'envisager sa place centrale, de façon très originale.

Le centre du village de Villelongue-dels-Monts, est marqué par un vaste espace ouvert créant la surprise en invitant la silhouette lointaine et enneigée du Canigou au cœur du tissu urbain. Il s'agit d'un stade autour duquel s'organise un nouveau quartier venu remplir une dent creuse de l'urbanisation. Alors que les grands terrains de jeux sont souvent installés à l'écart des quartiers, fermés par des clôtures et utilisés uniquement par les sportifs, ce stade se veut multi-fonctionnel. Il sert de bassin de rétention souterrain et les gradins, minutieusement insérés dans la pente, dessinent un large amphithéâtre investi lors de feux d'artifice ou pendant le festival de musique. Autour de ces gradins, un centre médical, une poignée de petits commerces et des logements sociaux et locatifs sont venus renforcer la centralité que constituait l'école pré-existante. Cet aménagement complète le cœur historique qu'il jouxte, on peut parler ici d'une mise à l'échelle d'un centre par rapport à la taille du village. **M.C.**

## Villelongue-dels-Monts (66)



## FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Cabinet Botella-Urbanisme : Traverse urbanisme • Maîtrise d'ouvrage : Commune de Villelongue-dels-Monts • Coût total des travaux : 3 000 000 € HT • Réalisation lotissement communal et stade : 2006 • Superficie stade/parc : 1,5 Ha • Programme : lotissement communal issu d'une ZAD incluant : une quarantaine de maisons individuelles isolées ou groupées, 3 petits immeubles d'habitat collectif, 5 maisons en bande avec petits commerces en RDC, stade avec bassin de rétention souterrain et parc aux abords • Financement : pas de subvention, autofinancement par le lotissement communal, complété par un petit emprunt.





**Patrick Buffard,**  
architecte-urbaniste au CAUE de l'Hérault

## Pour une rue à vivre

### Comment percevez-vous le rôle de l'espace public au regard de l'évolution des modes de vie ?

«A l'occasion de mes rencontres avec les élus, je réalise que l'espace public est souvent fantasmé aussi bien par les élus eux-mêmes que par les habitants. Je m'explique : les néo-ruraux qui vivent dans les lotissements vont chercher des lieux de sociabilité en dehors de la commune où ils habitent, du fait de leur mobilité et de leurs modes de vie. L'espace public est moins contraint par la proximité.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas créer d'espaces publics, mais il faut bien réfléchir à de nouveaux lieux. Par exemple, le parvis des écoles, même si la présence des voitures peut l'encombrer, est un lieu de contact fort dans les villages. L'école, c'est le lien entre le territoire, le village et ses habitants aux comportements nouveaux.

Quant à l'espace public «ordinaire» - appelons-le «l'espace devant chez soi», à défaut de rue, celui qui nous met en contact avec nos voisins - reconnaissons que ceux qui sont produits dans les lotissements ne sont pas pertinents !

Dans ces quartiers là, les espaces publics sont des restes, des résidus d'espace. Leur existence n'est pas le fruit d'une intention. C'est souvent le bout de terrain inconstructible qui est placé au pire endroit du quartier.

Le véritable espace public dont il faudrait s'occuper, c'est celui de la rue, situé devant les maisons. Mais ce n'est pas la rue «d'avant», c'est une nouvelle rue qu'il faudrait peut-être renommer...».

### La question des usages est au cœur du sujet. Comment faire naître des lieux de sociabilité ?

«Prenons l'exemple de ce qui peut se jouer autour de la voiture. Nous avons tous en tête cette culture nord-américaine où l'on lave sa voiture devant sa maison, dans un espace sans clôture et ouvert sur la rue.

Sans tomber dans la copie, cet espace «de politesse» ouvert est riche sur le plan des usages et donc des relations sociales. Il conviendrait d'y réfléchir. C'est juste un exemple, mais il me semble important de rappeler qu'il y a là un véritable enjeu. Dans les lotissements clôturés, cela ne peut pas se produire. Murs de clôtures, rubans de bitume ou pastiches de la rue du XIXe siècle sont inadaptés. Nous n'avons pas su inventer «la rue» des nouveaux quartiers».

### L'espace public peut-il jouer un rôle fédérateur, tant spatial que social, entre les centres anciens et les opérations nouvelles ?

«Il faut poser les questions au regard des nouveaux usages, mais également au plan du paysage. Le dessin de l'espace doit être inventé, créé avec les éléments constitutifs de

ce qui est là. L'idée, c'est de produire de la continuité. D'autres l'ont fait comme Alvaro Siza à Evora au Portugal, et miser sur les éléments du paysage pour en faire des lieux de promenades et de connexions entre les quartiers et les paysages agricoles, tout en structurant le développement urbain».

### Ne constate-t-on pas ces temps-ci une certaine banalisation des espaces publics ?

«L'espace public est aussi important que le bâti. Il est, au même titre, le patrimoine d'une commune et il en marque l'identité. La nature des sols, leur couleur, la qualité des matériaux employés et leur mise en œuvre, tout cela raconte l'histoire du village. C'est pourquoi ce qui vaut ici ne vaut pas là-bas.

La manière de décrire et de définir les espaces publics d'une commune me semble être une question importante pour échapper à leur banalisation et leur cortège de matériaux stéréotypés. La construction progressive de l'identité d'un village est à ce prix».

- Propos recueillis par Michèle BOUIS

Entre la rue et les maisons : une épaisseur habitable !





## Alzonne (11)

© Photo J. CARRÉ - CAUE11

### • Un jardin aquatique en cœur de lotissement

La commune d'Alzonne, 1269 habitants, comme beaucoup de communes de la périphérie de Carcassonne, voit la demande de logements s'accroître et le nombre de lotissements se multiplier. Le lotissement «Fontorbe II» répond à cette demande et vise une mixité sociale et générationnelle avec la création de logements sociaux et de «papylofts» locatifs. Un îlot, au cœur de ce lotissement, a été préservé pour la création d'un jardin.

Connecté au tissu du lotissement par différentes percées, ce jardin organisé en deux parties présente une esplanade plantée et un jardin de détente avec des jeux d'enfants.

Un des points particulièrement intéressants de ce projet repose sur le bassin de stockage des eaux d'orage, mis en valeur et aménagé comme un jardin aquatique avec des plantes aimant l'eau : iris, joncs... Un platelage bois offre un accès au dessus de l'eau. **J.C.**



© Photo J. CARRÉ - CAUE11



© Document C. ESPIASSE

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Catherine Espiasse • Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Alzonne • Coût total des travaux : 130 000 € HT • Livraison : 2010



**Francis Manent,**  
Maire de St-André



**Saint-André (66)**

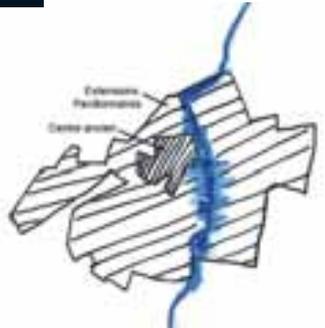
**A partir de quels constats avez-vous été amené à porter le projet d'un grand parc dans la vallée de la Miloussa ?**

«Les «espaces verts» créés dans les lotissements, trop petits et isolés, n'étaient pas utilisés. Le vieux centre et les nouveaux lotissements étaient deux mondes à part et nous souhaitions les relier au sens propre et au sens figuré. Notre volonté était aussi de permettre à tous les enfants d'aller à l'école à pied, en sécurité. La vallée de la Miloussa était là, entre quartiers anciens et récents, facile à transformer pour créer un lieu agréable... Nous avons équipé le parc d'un théâtre de verdure, d'un boulodrome, de stades de tennis, etc... pour qu'il soit approprié par les anciens, les jeunes, les associations, les écoles.»

**Le succès de ce parc, créé au début des années 1980, vous a prouvé l'importance des espaces publics. Comment en avez-vous exploité les effets positifs pour structurer votre village ?**

«Plusieurs projets se sont raccrochés depuis et nous continuons à y réfléchir et à acquérir les espaces intéressants grâce au droit de préemption urbain, dans le but de réellement structurer tout notre village. Par exemple, en amont du parc, une petite prairie a été simplement plantée d'arbres quand les lotissements ont été construits dans les années 1990. Autre projet complémentaire en aval du grand parc, des jardins familiaux ont été mis en place en 1993, au pied d'un immeuble d'habitat social, sur des jardins en friche. Dans le même esprit, nous avons aménagé de façon très simple notre autre vallée, à l'Est du village, en contact avec le collège. Aujourd'hui, nous souhaitons limiter l'agrandissement du village et le SCOT nous amène à nous pencher sur un autre type d'espace public : la ceinture verte, un espace entre les habitations et les espaces agricoles. Enfin, nous souhaitons relier tous ces lieux de vie en assurant la continuité des chemins le long des vallées et autour du village.»

• Propos recueillis par Marine CRESSY



**FICHE TECHNIQUE**

Maîtrise d'oeuvre : DDE - Architecte: Jean-Luc Padovani • Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint-André, 3000 habitants - Conseil  
Maîtrise d'ouvrage : DDE • Coût total des travaux • Réalisation parc : 1981- réalisation prairie arborée et liaison lotissement ouest : 1991- réalisation jardins familiaux : 1993 • Montant travaux parc : 125 000 € • Superficie parc : 3,5 Ha • Programme : boulodrome, théâtre de verdure, stationnement

© Source document CAUE66

## L'espace public : un équipement communal à part entière

**Votre expérience auprès de collectivités locales vous donne une légitimité pour faire une analyse sans complaisance des espaces publics. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?**

«Deux constats : le premier porte sur la pauvreté et la stérilisation des espaces publics ou collectifs des extensions urbaines des dernières décennies. Cela s'explique par le processus dont ils sont issus. Ces espaces sont avant tout le produit d'un découpage foncier où l'espace public ne comporte que peu d'enjeux, sinon la desserte des parcelles et une logique fonctionnelle dans laquelle la voiture occupe une place prépondérante.

Encore aujourd'hui et notamment dans les lotissements, on constate les effets du fonctionnalisme à outrance et d'une réglementation qui ne laisse que peu de latitude ou de chance à l'espace public de la rue.

Le deuxième constat est le manque de continuité entre la trame des espaces publics hétérogènes du tissu médiéval et celle des extensions contemporaines. La rupture est nette entre les plus anciens, riches de leur complexité et de leur diversité, et ceux plus récents, banalisés».

**Lorsque c'est encore possible, comment s'y prendre pour sortir des démarches au coup par coup ? Comment inscrire un programme dans la durée ?**

«Pour remettre les choses dans une perspective intéressante, il faut réussir à connecter les quartiers nouveaux, ou issus de renouvellement urbain, aux plus anciens, en se penchant sur la question de «l'armature» des espaces publics à l'échelle de la commune et se projeter dans les 10 ou 20 ans à venir.

C'est par ce biais que les élus pourront programmer des réalisations de mise en valeur et de création sur le moyen et long terme, tout en assurant une cohérence d'ensemble ou le «collage» des opérations existantes.

Pendant longtemps, les problématiques ne se posaient pas

interview



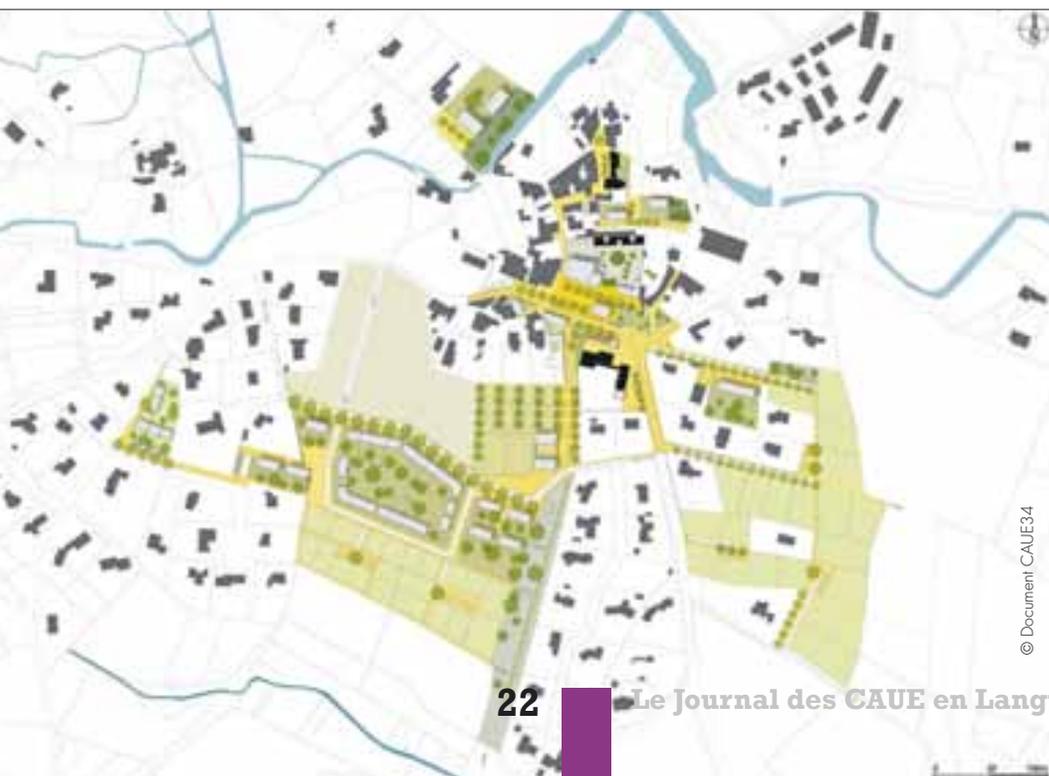
**Sylvaine Glaizol,**  
architecte-urbaniste au CAUE de l'Hérault

en termes de composition, de hiérarchie ou encore d'usage. Il en est autrement aujourd'hui, à l'heure où l'on réalise que certains trajets pourraient être faits à pied ou à bicyclette. Dès lors, la qualité de ces espaces devient enfin un vrai sujet avec le leitmotiv de réduire l'impact de la voiture».

**Les démarches CAUE sont bien spécifiques : vous préconisez des démarches plus globales comme les études de définition urbaine ou de projet urbain.**

**Pouvez-vous nous les décrire à grands traits ?**

«Les CAUE développent des approches globales par le biais de démarches de projets urbains. Lorsqu'une commune souhaite se pencher sur le devenir de sa collectivité, elle doit élaborer un projet urbain avec tout ce que cela comporte. Très tôt, le CAUE met la question de l'espace public au cœur de cette projection. Au moment de l'élaboration du cahier des charges d'une étude de définition urbaine par exemple, l'enjeu de l'espace public apparaît comme central et stratégique pour le futur d'une ville ou d'un village. C'est l'un des rôles du CAUE que de permettre à la commune d'établir ses priorités en matière d'aménagement ou de réaménagement des espaces publics, mais avec une véritable vision dans le temps. Bien entendu, il faut rendre possible certaines évolutions ou des adaptations».



Mise en évidence des continuités de la structure viaire, des cheminements, des lieux publics et repères à rechercher dans le cadre de l'élaboration d'un projet urbain - document d'étude de la commune de Lauret (34), 2009

© Document CAUE34

**Dans nos départements, bon nombre de villages ont grandi très vite, les espaces publics sont-ils toujours adaptés ?**

«Il est très fréquent d'être confronté à des villages qui n'ont plus d'espaces publics dimensionnés à l'échelle de ce qu'ils sont devenus ! Les seuls espaces publics du noyau médiéval ne peuvent assurer les fonctions de centralité, accueillir un marché ou des manifestations diverses. Tous ces constats conduisent le CAUE à proposer aux élus de penser l'espace public comme un véritable équipement à part entière. Et tout comme les équipements, l'espace public doit répondre, entre autres, à des critères environnementaux, sociaux et fonctionnels. Ils supposent un véritable savoir-faire

conceptuel et technique qui ne relève pas d'une seule compétence».

**Justement, la question des professionnels est régulièrement soulevée, quelles suggestions feriez-vous ?**

«L'espace public requiert des compétences pluridisciplinaires : paysagistes, architectes, urbanistes principalement, auxquels s'associent des praticiens aux capacités plus techniques, on peut aussi avoir recours à des sociologues. Le CAUE essaie, assez finement, d'interpeller ces différentes aptitudes, suivant les sujets et les contextes à traiter, et de sensibiliser les élus à l'intérêt d'exiger ces compétences».

- Propos recueillis par Michèle BOUIS

• **ZAC et espaces publics**

Au cœur de la ZAC des Ferrières et de ses 282 logements, 2,5 hectares ont été réservés à des espaces publics récréatifs de qualité paysagère. Une place, plantée d'un mail de mélias, jouxte la noue principale agrémentée d'une composition végétale. A l'arrière des habitations, sur le rebord du plateau des Costières, le sentier du belvédère, accompagné d'une noue secondaire, «serpente» dans une ambiance de garrigue et offre un panorama sur la plaine au Sud.

**My.B.**

Concepteur : Philippe Bonon / A+ Architecture



**Bellegarde (30)**



# 2

## Le stationnement

Qu'il soit urbain ou rural, l'espace public est encore et toujours largement «consommé» par la voiture.

Combien de places publiques, d'esplanades, de placettes au charme et aux qualités urbaines avérées, ont-elles disparu au profit de parkings, pour la majorité, bitumés ?

Combien de trottoirs ne sont-ils plus praticables par les piétons à cause d'un stationnement débordant ?

Si la situation s'inverse progressivement, elle n'est pas le fait d'actions spontanées, mais le fruit d'une volonté politique forte. La place de la voiture en ville reste une priorité pour de nombreuses municipalités sous l'effet de revendications des habitants comme des commerçants. Paradoxalement, des changements de comportements s'amorcent et divers exemples montrent qu'il est possible de trouver des solutions pour donner aux habitants des espaces publics reconquis.

Reste alors à trouver les lieux pour accueillir les voitures et la manière de rendre ces espaces fonctionnels. Ces problématiques se résoudront dans des approches à différentes échelles, celle de la commune certes, mais au-delà, celle de l'intercommunalité ou de l'agglomération. En effet, l'organisation des transports (collectifs, automobiles, cyclables) comme celle des stationnements, ou des voies piétonnes, relève d'une programmation d'ensemble dans la recherche d'une cohérence tant fonctionnelle qu'esthétique. Les outils de planification, tels que les Plans de Déplacements Urbains (PDU) de même que certaines prescriptions dans les PLU, peuvent y contribuer.



© Photo F. HÉBRAUD - CAUE34

*Vic-la-Gardiole (34) : en sortant du noyau urbain plus dense, le stationnement est délimité perpendiculairement à la voie et ponctué par de généreux espaces plantés qui atténuent l'impact des véhicules. Un trottoir est ménagé le long des constructions.*

Maître d'œuvre : Atelier Sites.



© Photo CAUE66

*Perpignan (66) : aménagement du boulevard Clémenceau par l'Atelier d'architecture Philippe Pous en 2000. Le sol est en béton teinté et les bordures en granit. Plantations et candélabres délimitent des secteurs de stationnement, laissant aux piétons un trottoir suffisant.*

## • Stationner autrement pour dégager un espace vital au centre

A Mèze, petite ville de 7636 habitants, l'esplanade créée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avait peu à peu perdu ses fonctions conviviales et commerciales en laissant la voiture prendre le pas sur les activités. Le projet porté par la municipalité affichait l'objectif de retrouver, au centre-ville, un espace apaisé et convivial. L'enjeu résidait dans la négociation avec les commerçants, focalisés sur la question du stationnement. Des alternatives ont été trouvées en combinant des offres diversifiées de stationnement (Zone bleue, arrêts minute et valorisation d'aires de stationnement à proximité du centre). Ce vaste espace redevenu piétonnier favorise le développement de commerces et d'activités.

A moins de 150 m de ce centre névralgique, un parking absorbe largement le stationnement supprimé autour de l'esplanade. Les inquiétudes ont été vite remplacées par le plaisir de fréquenter un espace polyvalent aux qualités urbaines retrouvées.

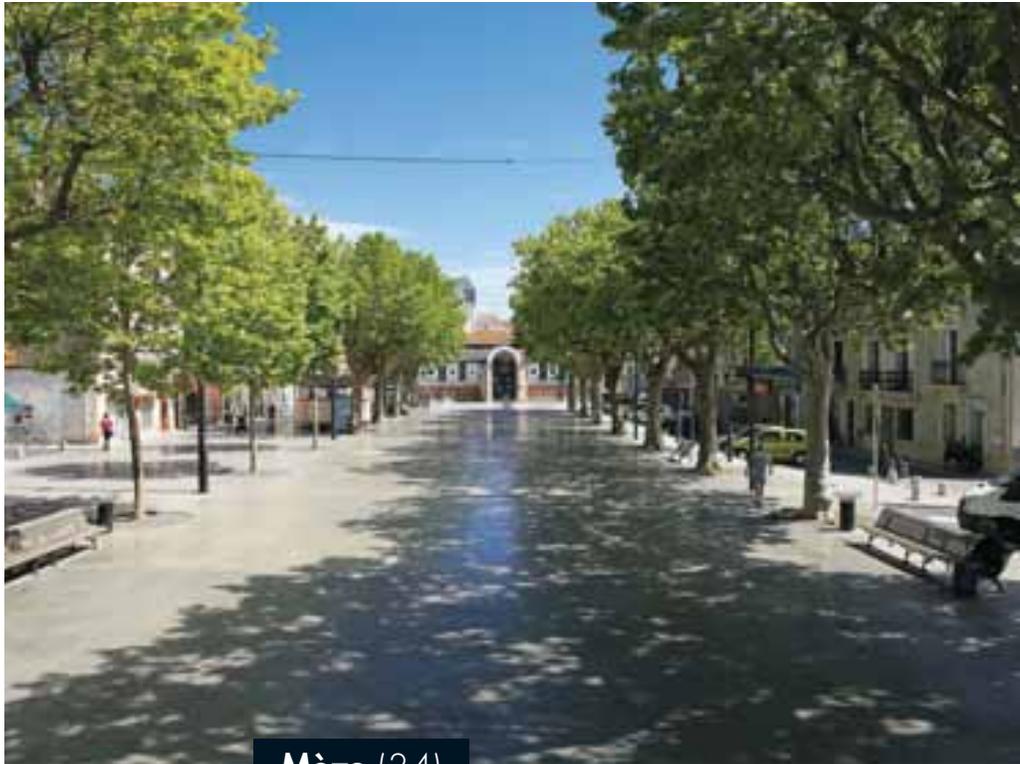
C'est grâce à un travail préalable du CAUE qui s'est poursuivi sur 2 ans, que les potentialités du centre élargi se sont avérées propices au déplacement du stationnement qui encombrait l'esplanade. Scénarios et démonstrations ont convaincu les élus du bien-fondé de leur décision.

Aujourd'hui, le centre et son port attendent la poursuite d'une requalification à la hauteur de cette première réalisation.

**M.B**

### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : commune de Mèze • Maîtrise d'œuvre : Atelier Sites  
 • Conseil maîtrise d'ouvrage : CAUE de l'Hérault • Réalisation 2007 •  
 Superficie : 10 000 m<sup>2</sup> • Montant des travaux : 1 000 000 € HT •  
 Financements : Commune de Mèze



Mèze (34)



### Question à Lakdar Qejjou, architecte au CAUE 30 : Le stationnement envahissant des places de village est aujourd'hui un problème majeur. Comment l'abordez-vous ?

«Les places de village sont devenues des parkings, généralement désordonnés, où l'on ne voit plus le sol, les arbres, la fontaine, le mobilier. Ils ne sont plus accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont donc discriminatoires.

A Génolhac, nous avons proposé une réunion publique au cours de laquelle nous avons expliqué à la population les rôles et fonctions de l'espace public, le stationnement envahissant, l'encombrement des espaces et la façon dont une place perd peu à peu ses qualités. Si supprimer le stationnement est un acte courageux mais facile, trouver des

solutions compensatoires à moins de deux cents mètres des centres stratégiques est plus ardu. Grâce à cette réunion, un comité de cinq personnes s'est spontanément constitué pour s'attaquer à cette problématique et a proposé des pistes de réorganisation du stationnement dans le village.

Un autre exemple dans une ville moyenne : les commerçants et les riverains ont contesté systématiquement la proposition d'interdire le stationnement sur une place, mais après enquête et réunions il est apparu que «se garer à proximité» n'était finalement pas la priorité des habitants. Le premier objectif commun était bien de leur rendre cet espace libre, gratuit et accessible à tous. Aujourd'hui, la place en question est libérée des voitures et les commerçants constatent un chiffre d'affaires supérieur».

• Propos recueillis par Myriam BOUHADDANE

## Nîmes (30)

### • Le stationnement au cœur du site

Carré Sud est un forum commercial contemporain où tout incite à ne pas utiliser son véhicule pour se rendre d'un point à un autre du site. Les 1400 places de stationnement ont été réparties en plusieurs secteurs ne communiquant pas entre eux et se situent en contrebas des enseignes commerciales, du mail central et des deux esplanades. Cette disposition en creux ainsi que la couverture végétale de 536 mélis et tilleuls tiennent à distance les véhicules et limitent leur impact. Les cheminements piétons longent et traversent ainsi le centre commercial à l'écart des parkings. **My.B.**

Concepteurs : Pierre et Mathieu Morel / MPM ARCHI.



© Photo M. BOUHADDANE - CAUE30



© Photo M. BOUHADDANE - CAUE30

Les parkings en contrebas du mail central et des esplanades

## Soisson (02)



Soisson (02)

**Soisson (Aisne):** Economiser le foncier pour un meilleur partage de l'espace, c'est donner sa juste place à la voiture. Les parkings silo sont une solution urbaine qui offre de nombreux avantages. La conception architecturale de ces édifices doit participer, au même titre que les autres bâtiments, aux qualités urbaines d'une ville.

### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Soissonnais • Maîtrise d'œuvre : Jacques Ferrier Architectes • Parking : Réalisation 2012 • Contenance : 600 places • Superficie : 12 250 m<sup>2</sup> • Montant des travaux : 6,6 M€ HT



## Pézenas (34)

### • Un programme global pour une déclinaison dans la durée

Pézenas, 8345 habitants, bénéficie d'un secteur sauvegardé et d'une forte notoriété, avec plus de 600 000 visiteurs en période estivale. La ville doit réorganiser son fonctionnement urbain pour répondre à un engorgement du centre par les véhicules, faire face aux inondations régulières, dues aux crues des rivières le traversant, et marquer qualitativement les entrées.

C'est pour trouver des solutions globales qu'une étude urbaine a été lancée en 2003. Depuis, plusieurs chantiers ont été engagés.

**La place des «Etats Généraux du Languedoc»** est une entrée stratégique, bordée par le parvis de l'Hôtel Peyrat, l'espace Molière et l'Office du Tourisme. Sa conception ménage des circulations variées. De grands emmarchements absorbent la légère déclivité du sol. Un mobilier urbain spécifique, le végétal et la sobriété du traitement d'ensemble qualifient

cet espace public. Mais libérer cette place emblématique de ses encombrantes voitures n'était possible qu'en trouvant une solution acceptable. Une opportunité foncière, révélée par l'étude urbaine, à deux pas de la place, a permis de résoudre le problème, c'est aujourd'hui **le parking Voltaire**. Ce vaste terrain, très bien localisé, était sous-utilisé en raison d'un accès difficile et d'inondations périodiques.

L'espace, entièrement redessiné, ménage les circulations sécurisées pour les véhicules, les piétons et les personnes à mobilité réduite. De grands arbres - févier d'Amérique, lilas de Perse et Amélanchiers - alternent avec des haies en mélange pour structurer l'espace. L'eau de pluie est dirigée vers un réseau de noues paysagères, puis stockée sous les chaussées.

En période d'affluence, une navette relie le parking au centre-ville distant de 360 m. **M.B.**



### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : ville de Pézenas • Maîtrise d'œuvre : Gilles Amphoux et Laurent Beauzedat architectes-paysagistes • Parking : Réalisation 2005 • Superficie : 7300 m<sup>2</sup> • Montant des travaux : 680 000 € HT • Place réalisation 2008 • Montant des travaux : 685 000 € HT • Financements : Commune, CG34, Région LR, Etat.



# 3

## Traversées urbaines, boulevards, entrées de villes et de villages

Au fil du temps, les entrées de nos villes et villages, leurs boulevards et traversées ont été malmenés : emprises de voiries démesurées, installations et équipements aussi vastes qu'hétéroclites sans parler des nappes de stationnements, la plupart du temps sans préoccupation de qualité architecturale ni paysagère.

Pourtant, ces entrées et traversées ne peuvent laisser insensibles habitants comme visiteurs pour lesquels la première impression est souvent celle qui reste ! Cette première perception du territoire communal mérite, à ce titre, une attention toute particulière. Longtemps réduites à la seule fonction de circulation, les potentialités de ces espaces publics, propices à des usages multiples, sont négligées. Aujourd'hui, les communes considèrent comme un véritable enjeu la requalification de ces voies.

Que ce soit à l'occasion du déclassement de voiries départementales ou de requalification d'axes urbains structurants par exemple, les collectivités sont conduites à repenser des espaces publics «hybrides» associant, au souci de la gestion des flux, celui de l'amélioration et de leurs qualités d'usage.

### • Un projet d'embellissement de promenades restructure le centre-ville

La ville de Quillan, 3405 habitants, possède un boulevard qui a fait l'objet d'un programme d'embellissement permettant de faire cohabiter la vie locale, les circulations piétonnes et automobiles ainsi que les stationnements.

Ce projet porte l'objectif de conforter la promenade dans son rôle d'axe structurant et de centralité pour la ville. Il permet aussi de réorganiser les stationnements sur des espaces dédiés et surtout de mettre en valeur le patrimoine arboré. De vieux platanes accompagnent la promenade et créent de beaux jeux d'ombre et de lumière. La création d'un fil d'eau qui s'écoule depuis une fontaine dans un canalet, borde et anime la promenade.

Un soin tout particulier est porté aux revêtements de sols, dessinant des bandes longitudinales, qui confèrent une fonction aux différents types d'espaces : voirie, stationnement, bande plantée, canalet, promenade piétonne.

A terme, ce projet permettra de requalifier l'intégralité du boulevard et de relier le centre-ville aux berges de l'Aude.

J.C.

#### FIICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Cécil Mermier et Pena & Pena • Maîtrise d'ouvrage : Commune de Quillan • Coût total des travaux : 1 500 000 € HT • Surface : 9500 m<sup>2</sup> • Programme : Restructuration et embellissement des promenades • Livraison : 2001-2006



© Photo CAUE 11



© Document CAUE 11

© Photo CAUE11



Félines-Terménès (11)

© Photo CAUE11



## • Renaissance d'une traversée villageoise

Ce projet concerne la requalification de la traversée du village de Félines-Terménès dans le cadre du déclassement de la voie départementale 613, route qui sillonne les Corbières dans un axe Nord Sud. L'aménagement repose sur une réduction de l'emprise de la voirie sur toute la traversée du village permettant, par la création de véritables trottoirs généreux, de donner plus de place à la circulation piétonne. Au goudron rasant les façades succède un trottoir pavé, large et confortable, pour le cœur du village. Cet axe est traité avec des matériaux plus simples, comme le béton balayé, pour les portions plus éloignées du centre.

La réduction de la largeur des voies impose à l'automobiliste de ralentir dans cette traversée, notamment au passage du pont caractérisé par une voie unique. **J.C.**

### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Mathieu Courtiade • Maîtrise d'ouvrage : Délégation de la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Aude à la mairie de Félines - 110 habitants • Coût total des travaux : 275 000 € HT • Surfaces : 2280 m<sup>2</sup> • Programme : Aménagement et sécurisation de la traversée du bourg • Livraison : 2010

## • Un document cadre pour améliorer la qualité des rues

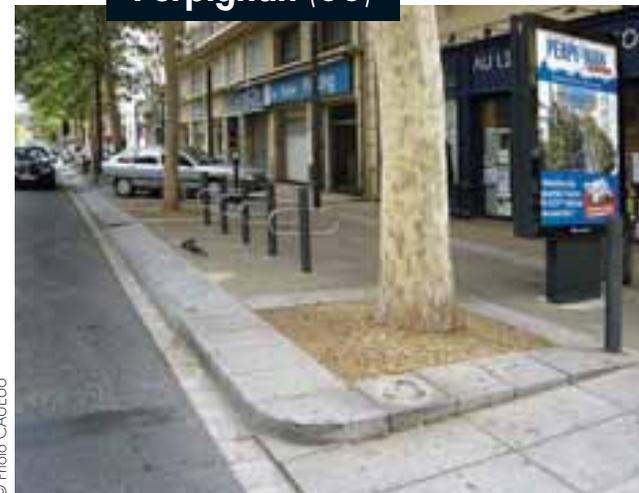
Réduire au maximum la largeur de la voirie et cadrer le stationnement pour restaurer une emprise confortable pour les piétons et les terrasses des commerces, permettre la plantation d'arbres et le maintien des sujets existants en réservant un couloir sans réseau pour les racines, des entourages amples, un tuteurage solide et une place suffisante pour le développement du houppier... Des principes qui améliorent incontestablement la qualité des rues, de Perpignan mais obligent à un effort de synthèse en phase de conception et induisent des coûts supplémentaires.

Afin d'asseoir ces principes et développer une culture commune au sein de ses services, la municipalité de Perpignan a commandé un document cadre, décrivant les possibilités de transformation des différents types de voiries : structurante, inter-quartier, de lotissement, de zones d'activité... Ce document constitue un outil de référence permettant aux services de la ville d'améliorer progressivement la qualité des rues en faisant évoluer leurs pratiques en régie. Il sert de base pour définir les cahiers des charges destinés à des maîtres d'œuvre.

Si cette étude représente un investissement important que de petites municipalités auraient du mal à financer, en revanche, les structures intercommunales pourraient en tirer grand profit.

**M.C.**

Perpignan (66)



© Photo CAUE66

*En application du document-cadre, les maîtres d'œuvre trouvent des solutions, adaptées à chaque quartier.*

### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Perpignan - 120 000 habitants • Maître d'œuvre de l'étude : Atelier Sites • 2010 • Montant de l'étude : 40 000 € HT

## Vallespir : un plan de cohérence territorial

### Quel a été le rôle du CAUE dans l'application de ce plan, notamment sur la commune du Boulou ?

«Le CAUE a réalisé une série de préconisations, notamment liées aux traversées de villages et à la redynamisation des centres anciens. La déviation de la RD900 est alors en cours de construction. La route départementale qui traverse Le Boulou est amenée à être déclassée, sa requalification s'impose. Le CAUE propose de recalibrer la voie, délestée du flux automobile et d'y limiter la place de l'automobile. Les circulations modifiées autour de l'îlot triangulaire, alors utilisé comme giratoire, concernent trois rues, deux gardent une circulation motorisée limitée, la troisième devient un nouveau mail piéton propice à l'implantation de commerces et à l'extension de ceux existants. Les voies principales deviennent simples et à double sens (en lieu et place des doubles voies à sens unique), d'emprises minimales. Le long de la voie, les espaces de stationnement sont réduits, le nouveau parking, créé devant la mairie, offrant une alternative aux places supprimées».

interview



**Aurore Winzenrieth,**  
architecte au CAUE  
des Pyrénées-Orientales

### En quoi ce projet a-t-il valeur d'exemple ?

«L'intérêt du projet tient au changement d'image qui s'est opéré : «Le Boulou, ville que l'on traverse, mais où l'on ne s'arrête pas», offre aujourd'hui des espaces de rencontre où le piéton trouve sa place. Le nouveau mail piéton, espace apaisé, visible depuis la voie motorisée, s'offre à la vue comme une invitation à s'arrêter. Le second intérêt de ce projet réside dans son appartenance à un réseau de liaisons douces : il est inscrit sur un itinéraire et fait le lien entre la nouvelle mairie et l'ancien centre du village. Ce réseau initié pourrait être poursuivi et lier les nouveaux lotissements à la mairie».

• Propos recueillis par Laurence MONDON

## • Redistribution des espaces

En 2004, la commune du Boulou construit une nouvelle mairie hors du centre, coupée de ce dernier par la voie ferrée en provenance de Perpignan.

Cela aurait pu constituer un véritable handicap : les nouveaux quartiers ne gagnant pas véritablement de nouvelle centralité et le centre se vidant d'une activité, autrefois structurante. Consciente de ces enjeux, la commune accompagne la délocalisation de la mairie en réfléchissant à une connexion avec le centre-ville : passage sous la voie ferrée, création d'un porche sous un bâtiment existant pour maintenir la mairie à moins de 200 m à pied du centre-ville. Ce nouvel itinéraire piétonnier est conforté par la création d'espaces de rencontre.

De fait, l'aire de stationnement créée devant la mairie (140 places) n'est plus réservée aux seuls usagers, mais devient une alternative au stationnement en centre-ville.

En 2009, lorsque la Communauté de communes du Vallespir, nouvellement créée, demande au CAUE de l'accompagner pour réaliser un programme d'actions communautaire, cette logique de réinvestissement piétonnier a été envisagée pour la requalification de l'ancienne RD900. **L.M.**

*Le centre urbain aujourd'hui - la RD 900 (rue du G<sup>ral</sup> de Gaulle et rue des Pyrénées) - au cœur du Boulou. Mise en place d'une nouvelle circulation et transformation de la rue des Pyrénées en Rambla.*



En 2009, la rue des Pyrénées encombrée de voitures



En 2012, la rue des Pyrénées livrée aux piétons

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Maîtrise d'œuvre : Roger Botella Architecte • Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Vallespir • Conseil maîtrise d'ouvrage CAUE des PO • Coût total des travaux : 798 000 € HT • Surface : 6600 m<sup>2</sup> • Programme : Réaménagement et requalification des places de la Victoire et de la République, rues des Pyrénées et Général de Gaulle • Réalisation : 2011 • Financement : Communauté de Communes du Vallespir, Etat D.E.T(1) et FISAC(2), Région Languedoc-Roussillon, commune du Boulou (5484 habitants).



## Vic-La-Gardiole (34)

### • La mutation d'une route

*Le témoignage de Sylvaine Glaizol, architecte-urbaniste au CAUE de l'Hérault :*

«Au départ, les élus souhaitaient un avis sur une proposition très technique. Notre réponse a été simple et construite sur deux constats :

- il n'existe pas de place de village,
- la route est trop large.

En fait, la municipalité n'arrivait pas à visualiser ce qu'elle pouvait reconquérir.

Le travail du CAUE a consisté en un relevé classique, puis une évaluation des gabarits pour prouver aux élus qu'il était possible de planter un double alignement d'arbres et de concevoir des espaces de déambulation généreux et confortables et enfin, que l'on pouvait trouver une place de village.

Le CAUE a rempli, là, pleinement son rôle en révélant les potentialités du lieu à partir de démonstrations. La commune est alors entrée dans le déroulement habituel, à partir d'un cahier des charges - somme toute relativement succinct au regard de tout le travail amont qui a été nécessaire - puis une consultation et enfin, la phase réalisation».

*Le côté Nord du boulevard se distingue par sa double rangée de mélèzes.*

*Le sol est recouvert de pierres calcaires de longueurs variables et de largeur constante. Les trottoirs sont agrémentés de bancs disposés en vis-à-vis. La chaussée en enrobé est bordée de caniveaux en pierre.*

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : commune de Vic-la-Gardiole • Maîtrise d'œuvre : Atelier Sites • Conseil maîtrise d'ouvrage CAUE 34 • Réalisation 2005  
 • Superficie : 6400 m<sup>2</sup> • Montant des travaux : 1 486 000 € TTC •  
 Financements : Commune, Assainissement : 159 000 €, Région : 46 000 €, Département : 44826 €, Etat : 271 000 €



## Frontignan-La Peyrade (34)

### • Requalification d'une Route Nationale en boulevard urbain

La ville de Frontignan-La Peyrade s'étire sur plus de 6 km de part et d'autre d'une ancienne route nationale, devenue en 2007 voie communale. Consciente du rôle majeur qu'avait à jouer cette voie, la municipalité a opté pour un projet global qu'elle a phasé sur 10 ans. Les enjeux bien identifiés portaient sur la mutation de l'ancienne «route frontière» vers un espace public plus favorable à la vie collective et à la qualité des déplacements. Le caractère purement routier de la RN a été radicalement transformé en un boulevard déclinant des ambiances urbaines très travaillées.

Le recalibrage de la chaussée, passé de 10 m à 5,80 m, produit un ralentissement de la circulation et offre des trottoirs généreux. Les concepteurs ont créé une ligne de mobilier urbain en acier dont l'une des qualités est la légèreté associée à un encombrement réduit. Luminaires, bancs, signalétique, potelets, entourages d'arbres, poubelles ou portiques à vélos renforcent la cohérence de cette séquence, de même que le traitement de sol unitaire en béton désactivé de couleur claire. Les plantations d'arbres d'alignements marquent les séquences et contribuent au confort d'usage. **M.B.**



© Photo F. HEBRAUD - CAUE34

*Les 6 km de la voie sont divisés en séquences bien spécifiques, en relation avec les quartiers traversés. Les plantations d'arbres d'alignement - pins, érables, micocouliers - jouent un rôle majeur, associant leurs qualités esthétiques au confort des usagers tout en contribuant à identifier les tronçons. Les Albizzia, Gleditsia et arbres de Judée complètent la palette des essences.*

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : commune de Frontignan • Maîtrise d'œuvre : Agence Nicolas Lebonetel et Arcadi Paysagiste • Réalisation 2009 • Linéaire : 6 km  
• Montant des travaux : 9 800 000 € HT • Financements : Commune et Communauté de Communes - Département - Région LR

### • La rue principale réinvestie

Comme bien des communes, Saint-Gervais-sur-Mare, 1 000 habitants, est un village rue. Sa morphologie est dictée par une vallée parcourue par la rivière de la Casselouvres. Une longue rue, formée par de hautes maisons serrées, constitue l'artère principale du village.

Les nombreuses contraintes - circulation, stationnements, seuils des logements - ont conduit les concepteurs à mixer les réponses. Qualifier le parcours suivant des séquences, des arrêts, des interstices, des perspectives..., restreindre le stationnement et donner une place à chacun.

En amont, on soulignera le travail préalable effectué par le CAUE et l'Agence Départementale, définissant les grandes lignes d'un programme global qui a conduit le maître d'ouvrage à une consultation de concepteurs. **M.B.**

## Saint-Gervais-sur-Mare (34)



© Photo M. BOUIS - CAUE34

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : commune de StGervaisSurMare • Maîtrise d'œuvre : Vincent Chapal, architecte du patrimoine et Cécil' Mermier, paysagiste • Conseil maîtrise d'ouvrage : CAUE 34 • Réalisation 2004-2012 • Montant des travaux : 1 832 000 € HT • Financements : Commune et Communauté de Communes - Département - Région LR



© Photo M. BOUIS - CAUE34

# Le végétal en question

# 4

La considération du végétal dans l'espace public est paradoxale. D'un côté, il est reconnu comme matériau noble qui offre une plus-value à l'espace public en termes d'ambiance, de patrimoine, d'identité et de confort, jouent un rôle écologique et participent de la biodiversité. Cette conception produit des espaces qui ont une âme, que les riverains et promeneurs s'approprient aisément.

A l'inverse, le végétal est souvent réprouvé, voire exclu en raison de sa consommation d'eau excessive, sa croissance trop lente, ses fruits toxiques ou ses fleurs allergènes. On reproche, à l'arbre en particulier, ses feuilles glissantes et coûteuses à ramasser, ses branches encombrantes, ses racines gênantes ou son tronc contraignant. Cette vision a produit des espaces où le végétal est absent ou réduit à un simple élément de décor.

Partagés entre ces positions, les élus font appel aux CAUE et aux maîtres d'œuvre qui s'investissent largement pour faire évoluer les pratiques de plantations. La démarche, très pédagogique, consiste à élargir la réflexion à ce que l'on appelle l'urbanisme végétal. En effet, le végétal n'est pas qu'une question d'horticulture, il est une composante essentielle d'une démarche plus globale, à la fois environnementale, sociale, économique et participative. Interventions et réunions avec les différents acteurs de l'aménagement et les habitants sont alors nécessaires, visant un objectif : planter le bon arbre au bon endroit et créer des espaces publics où il fait bon vivre.

## Molières-Cavaillac (30)



© Photo M. BOUHADDANE - CAUE30

*Une aire de pique-nique, dans une ancienne peupleraie, a récemment été aménagée au bord de l'Arre. Alors que la commune s'apprêtait à faire des travaux de terrassement, un simple fauchage, conseillé par le CAUE, a permis d'ouvrir le site et d'en prendre la mesure. De ce fait, aucune intervention coûteuse, ni sur les berges, ni dans le sous-bois, n'a été nécessaire. Du mobilier a simplement été posé dans ce cadre de verdure et de détente qui fait aujourd'hui le plaisir des habitants et des vacanciers.*

## Le végétal : des essences à privilégier

**Dans la plupart des communes la question du végétal se pose en termes d'économies d'eau et d'entretien. Quelles réponses apportent les CAUE ?**

«Tout d'abord, il faut regarder si nous sommes en milieu urbain ou rural. Ensuite, on analyse la demande en fonction du lieu de destination. Entrent en jeu les paramètres écologiques du milieu dont la nature du sol, les conditions climatiques, l'exposition en fonction du soleil et du vent. On examine toutes les possibilités d'arrosage du végétal. L'eau vient-elle de la ville ? Est-elle fournie par un réseau d'eau brute ? Ou consiste-t-elle en un arrosage à la citerne ? Un paillage minéral ou végétal est-il prévu ? Tous ces critères conditionnent le choix du végétal. On choisira des essences de type Méditerranéen et adaptées au climat Languedocien c'est-à-dire froid, voire très froid l'hiver, très chaud l'été. Pour les arbres, le critère du gabarit s'ajoute à sa fonction attendue».

**La tendance actuelle s'oriente vers les «jardins secs». Etes-vous favorable à ce type d'aménagement ?**

«On passe d'un extrême, avec la pelouse verte irriguée à l'autre, avec les jardins de cailloux ! Ni l'une ni l'autre ne sont la bonne réponse. Une solution consiste à utiliser des plantes couvre-sol ou arbustives basses avec une certaine densité pouvant ménager des interstices plus minéraux par endroits. Il existe une autre solution qui est de remplacer la pelouse «classique» par des plantes couvre-sol tapissantes sur lesquelles on peut marcher, par exemple le lippia, le zoysia ou le dichondra».

**Le gazon artificiel en tente plus d'un, qu'en pensez-vous ?**

«Je ne suis pas favorable à ce produit pour plusieurs raisons : d'abord son aspect justement, artificiel, sa

interview



**Denis Fraiser,**  
architecte-paysagiste  
au CAUE de l'Hérault

nature plastique dérivée du pétrole qui est tout sauf respectueuse de l'environnement, son prix très élevé (plus de 50 €/m<sup>2</sup>). Pour l'anecdote, son prix en fait justement un objet de convoitise qui conduit à des vols !».

**Les arbres sont régulièrement accusés de dégrader la voirie à cause de leurs racines. Ces arbres doivent-ils être coupés ? Et si oui, que replanter ?**

«Le problème vient surtout des résineux de type pins d'Alep et Parasol, plantés au bord des rues, des routes et dans les lotissements. Malheureusement, il n'y a pas d'autre solution que d'enlever l'arbre si les dégâts sont importants. Que replanter ? En premier lieu, il convient de donner aux arbres l'espace pour qu'ils s'épanouissent. Cela signifie des fosses de plantation bien dimensionnées, au minimum de 2,50 m x 2,50 m de largeur et au moins de 1,50 m de profondeur. Il faut choisir des arbres dont le système racinaire est pivotant et dont l'encombrement est plus restreint, par exemple, le poirier pyramidal, mais on peut opter pour le savonnier, le frêne à fleurs, l'érable de Montpellier ou champêtre ou encore l'arbre de Judée».

- Propos recueillis par Michèle BOUIS



Zoysia



Lippia



Dichondra

© Photos D. FRAISIER - CAUE34



**Nîmes (30) : «Arènes, Esplanade, Feuchères».** Requalification urbaine, paysagère et architecturale de 9 hectares d'espaces publics majeurs qui relie la gare au cœur historique de la ville. Le végétal, l'eau et le minéral sont mis en scène et contribuent à la composition générale du site. L'éclairage, les fontaines, les couvertures végétales et minérales participent à l'agrément de la promenade.

### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : ville de Nîmes - SENIM •  
Maîtrise d'œuvre : Alain Marguerit, urbaniste-paysagiste, mandataire et Bernard Paris, architecte-urbaniste • En collaboration avec : Antoine Bruguerolle architecte, Marc Aurel, architecte designer, Jean-Marc Llorca consultant fontaines, LEA, concepteur lumières, ETC Bureau d'Etudes circulations, SUDEQUIP ingénierie-économie •  
Livraison 2<sup>ème</sup> tranche : 2008-2011 • Budget 24,37M € TTC.

© Photo M. BOUHADDANE - CAUE30

## Le végétal : trois fonctions à ne pas négliger

**Parmi les indicateurs d'aménité d'un espace public, il y a l'assise et sa fonction d'accueil, l'eau aux vertus apaisantes ou dynamisantes et, bien entendu, le végétal. Si celui-ci est parfois considéré comme un véritable matériau de l'aménagement, il n'en est pas moins vivant. Comment l'utiliser à bon escient ?**

«En effet le végétal est un être vivant qui naît, grandit, respire, se nourrit et meurt. Il peut être malade et donc souffrir, il a besoin d'air, de terre, de nourriture et d'espace. Il n'est pas figé, il évolue au cours des saisons et des années. Le choix d'une plante suppose une évaluation de ses qualités, de ses défauts, de ses exigences et du site où elle sera implantée. Le végétal répond à de très nombreuses fonctions que l'on peut regrouper en trois types :

**- la fonction utilitaire :** les végétaux créent de l'ombre et de la fraîcheur, très appréciées et recherchées en période estivale. Ils brisent le vent, ce qui améliore aussi le confort des lieux ; on les utilise également pour clôturer ou marquer les limites des places, squares, parkings. De plus, ils couvrent les sols et tiennent les talus. Ils peuvent encore créer des protections et des abris. Enfin, ils créent des barrières aux poussières, épurent l'air et apportent de l'oxygène, ce que l'on oublie souvent.

**- la fonction d'accompagnement :** elle s'applique à toutes sortes d'éléments. En premier lieu, les végétaux permettent de structurer et de composer un espace public. Ils renforcent les axes et soulignent les perspectives. Par ailleurs, ils atténuent la minéralité d'un espace. Ils adoucissent l'impact des bâtiments et des façades, ou dissimulent les points noirs. Généralement, ils animent les parcours et les promenades, ils peuvent aussi conforter la lisibilité d'une voie de circulation. On les utilise encore pour agrémenter les murs et les murets, les escaliers ou les bassins et pour recouvrir les pergolas.

Dans certains cas le végétal a le beau rôle, dans d'autres il s'efface mais il est toujours subordonné à un autre élément, qu'il sert. Cette notion d'accompagnement n'est ni de nature utilitaire car elle peut être gratuite, ni de nature esthétique car ce n'est pas sa finalité première. Elle n'exclut cependant ni l'une ni l'autre.



Place du Quai au Vigan (30) : Des micocouliers délimitent l'esplanade et la chaussée, pour un meilleur partage de l'espace et une plus grande lisibilité.

interview



**Myriam Bouhaddane,**  
ingénieur-paysagiste  
au CAUE du Gard

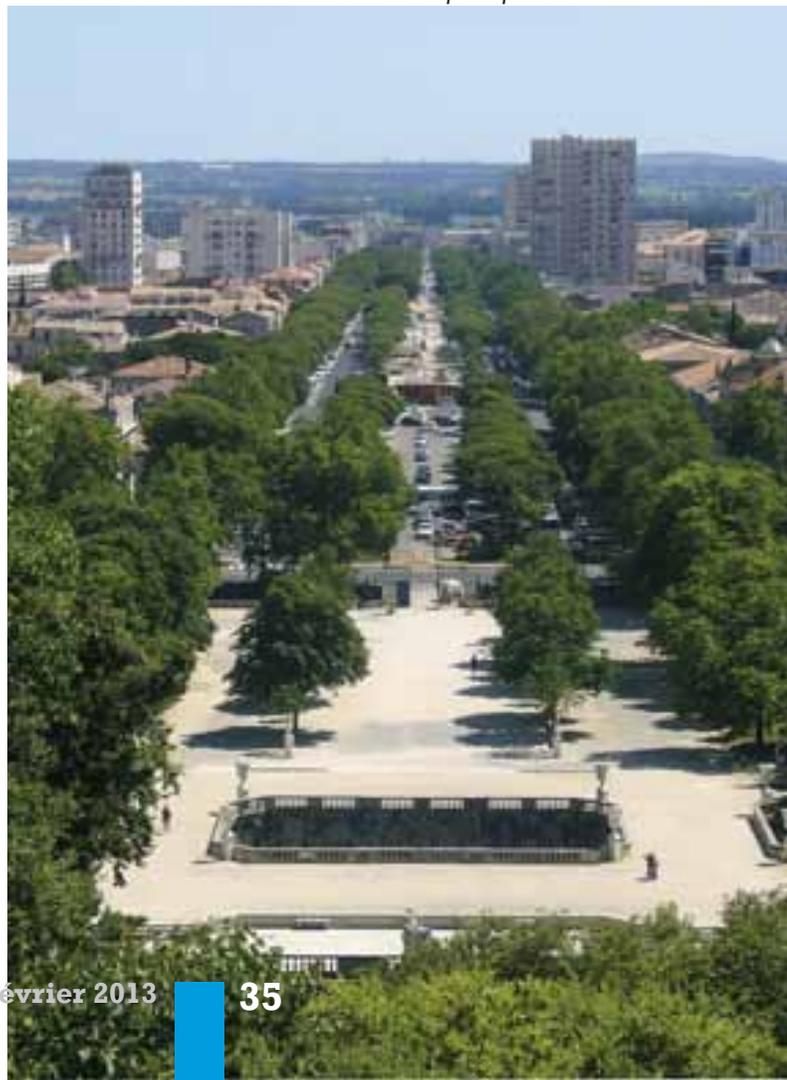
**- la fonction esthétique :** c'est celle que le public considère comme primordiale. Cette fonction décorative apparaît dans certains cas comme une finalité. Dans les parcs paysagers, par exemple, conçus pour le repos, la promenade, la contemplation, les compositions à majorité végétale sont avant tout d'ordre esthétique. Les plantations créent alors des transparences et des fonds, des plans, des contrastes, des repères et des rythmes. On y apprécie les volumes, les couleurs et les textures.

Dans d'autres cas, c'est la fonction utilitaire ou de complémentarité, ou les deux, que l'on tentera de rendre esthétique.

Le végétal répond toujours à plusieurs fonctions. Selon le parti d'aménagement, la priorité est accordée à l'une ou l'autre et l'effet rendu en est différent».

• Propos recueillis par Marjorie NOËL

**Boulevard Jean-Jaurès à Nîmes (30) : quatre alignements de micocouliers dans un rôle structurant de l'espace public.**



© Photo M. BOUHADDANE - CAUE30

© Photo M. BOUHADDANE - CAUE30

## Le végétal : pour une gestion raisonnée

**La gestion des espaces verts a beaucoup évolué avec les notions de développement durable et l'essor de l'écologie. Quelles en sont les idées maîtresses ?**

«Il s'agit essentiellement d'instaurer des économies de gestion et d'améliorer la biodiversité des espaces verts. Pour cela, il convient de ne plus employer d'intrants, tels que les pesticides et les engrais chimiques, qui seront remplacés par d'autres techniques de plantation. Il suffit de choisir le bon végétal et le bon emplacement, avec une fosse de plantation importante (10m<sup>3</sup> au minimum) et surtout du paillage biodégradable qui sert aussi de compost. Le paillage peut provenir du bois de taille et le compost des feuilles ramassées. L'arrosage, lui, devra être réduit grâce au goutte à goutte, voire supprimé au bout de quelques années. Une telle démarche permet d'instaurer des économies de gestion et de préserver la biodiversité des espaces verts».

**Votre expérience de paysagiste au CAUE vous a amené à organiser des formations sur le végétal. Quel est le public le plus concerné ?**

«En ayant fait plusieurs campagnes Villes et Villages Fleuris, on s'aperçoit que la plupart des employés communaux n'ont pas de formation sur le végétal et qu'il y a une véritable demande. Les formations du CNFPT leur paraissent trop contraignantes. Au CAUE, nous organisons, tous les ans, une formation théorique et pratique, sur les végétaux, destinée aux techniciens et aux élus. A titre d'exemple, en 2012, nous avons traité : «Comment faire des économies dans l'aménagement végétal ?» et les années précédentes : «L'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires» ou encore : "Comment éviter les bacs et jardinières ?". Depuis sept ans, ces formations connaissent un grand succès et induisent des changements de comportements. De nombreuses communes utilisent désormais le paillage, visitent les pépinières avant de commander leurs végétaux et échangent entre elles. Un réseau s'est constitué. Dans les villages, le fait d'utiliser des plantes spécifiques au climat méditerranéen suscite des questions de la part des habitants et des associations et cela crée une émulation».

**Que pensez-vous des pelouses dans nos régions et de leur substitut, le gazon synthétique ?**

«Nous conseillons de limiter au maximum les pelouses et de les remplacer par des plantes tapissantes comme le thym rampant, le zoisya, le lippia, le frankenia laevis... La première année, il y a quelques «manques» mais par la suite, le couvert est uniforme et agréable à l'œil. Le gazon synthétique peut se

interview



**Thierry Voelckel,**  
architecte-paysagiste  
au CAUE du Gard



Bellegarde, Parc des Moulins (30) : quand le végétal offre ombre et contemplation.

justifier dans quelques cas très particuliers, où l'entretien ne peut être sécurisé. Par exemple, sur un terre plein central entre deux voies à grande circulation».

**La notion de fleurissement semble aujourd'hui dépassée, comment l'avez-vous faite évoluer ?**

«Le fleurissement est souvent associé, à tort, aux fleurs et même réduit à celles des annuelles et bisannuelles. Or il correspond à la floraison de tous les végétaux, y compris les arbres. De même, le label "Villes et Villages Fleuris" est souvent déprécié à cause de l'adjectif "fleuris", trop réducteur pour qualifier le végétal. Ce label national, qui récompense les communes qui œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie, a beaucoup évolué depuis sa création il y a 52 ans. D'ailleurs, le fleurissement ne représente plus que 20% des critères de la grille de notation. Il est devenu une véritable démarche d'urbanisme végétal et de développement durable qui mériterait davantage de reconnaissance».

- Propos recueillis par Myriam BOUHADDANE



© Photos P. BEZARD, CAUE30

# Sites «naturels» et à forte fréquentation

# 5

Si l'ensemble de notre région est riche de sites remarquables et d'un littoral attrayant, elle doit faire face à l'un des aspects d'une consécration qui n'est pas sans poser problème : l'accueil d'un nombre croissant de visiteurs au volant de leurs véhicules.

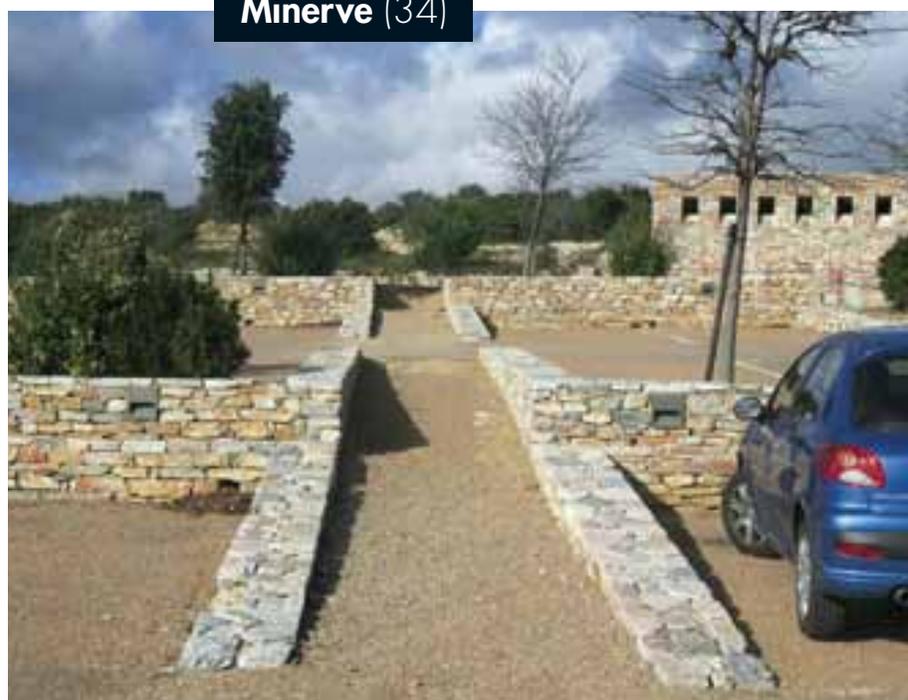
De solutions radicales aux propositions plus nuancées, certaines communes ont pris le problème à bras le corps associant, à la fois, une politique de sensibilisation des habitants et des visiteurs à des aménagements respectueux de leur patrimoine.

## • Un accueil à l'écart pour une meilleure découverte de la cité

Minerve, cité cathare, reçoit chaque année plus de 350 000 visiteurs.

Cette forteresse naturelle construite sur un piton rocheux, exclut toute possibilité de stationnement en nombre dans ses ruelles tortueuses et étroites. Ce site Classé, comprenant le village et les gorges de la Cesse, contraint de penser l'accueil dans un périmètre élargi et en retrait du village. Un site de stationnement, d'une capacité de 120 places, a été créé à 500 m de la cité. Sa localisation en belvédère sur le village a l'avantage d'offrir, grâce à un cheminement très bien aménagé et une vision panoramique, la compréhension de la géographie des lieux. Cette aire de stationnement est le résultat d'une assistance du CAUE 34 et du SDAP auprès de la municipalité, qui s'est poursuivie par l'aide à l'organisation d'une consultation de concepteurs.

M.B.



Minerve (34)

© Photo A. PEREZ - CAUE34

«L'enjeu du paysage s'est posé d'emblée et la proposition retenue s'articule autour de trois plateaux soutenus par des murets en pierre sèche, en référence aux murets de soutènement des vignes alentour.

Ces étagements, qui obéissent aux courbes de niveaux, permettent de prendre en compte les 12,5 % de la pente naturelle du terrain, de diminuer l'impact visuel des voitures, d'organiser les cheminements piétons et d'orienter les vues. Le revêtement de sol, en tri-couches gravillonné, contribue par sa teinte ocre, à l'intégration de l'aire dans son environnement.

Les plantations renforcent le parti d'aménagement. Les murets de soutènement sont plantés, des surfaces boisées sont disposées autour des stationnements, minimisant leur impact visuel depuis Minerve tout en les organisant dans le couvert végétal existant.

Les végétaux existants sur le site, oliviers et cyprès, sont conservés. Les arbres et arbustes à planter sont choisis pour leur feuillage et leur résistance à la sécheresse : arbres de Judée, chênes verts, arbousiers, filaires, chalefs et viornes» - Extrait de la notice de présentation des concepteurs.



© Photo A. PEREZ - CAUE34

## FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Agence Valérie Labarthe architecte paysagiste assistée de Mathieu Carayon - Architecte associé : AAT Architecture André Théron, assisté de Tristan Cousinié • Maîtrise d'ouvrage : commune de Minerve • Conseil Maîtrise d'ouvrage : SDAP et CAUE 34 • Coût total des travaux : 813 000 € HT • Surfaces : 6500 m<sup>2</sup> • Programme : 120 places de stationnement, 1 bloc sanitaire, 1 bâtiment d'accueil • Bâtiments : 72 m<sup>2</sup> et 57 m<sup>2</sup> • Livraison juin 2008

## Un projet d'espace public qui se fond dans le paysage

### Quels problèmes d'aménagement constate-t-on sur les sites naturels à forte fréquentation ?

«Lorsque la route le permet, les véhicules s'approchent au plus près du site et entraînent sa dégradation tant qu'ils ne sont pas canalisés. Finalement, bien souvent, ce sont les voitures stationnées qui bénéficient de la meilleure vue !».

### Quel a été le rôle du CAUE dans l'aménagement du Site des Bouillouses ?

«A la limite des régions de Cerdagne et du Capcir, le barrage des Bouillouses accueille, depuis les années 1980, 200 000 visiteurs par an et jusqu'à 3 000 véhicules par jour durant les mois d'été. Le Conseil Général a engagé en 1998 une réflexion sur la gestion du stationnement sur ce site. Il a décidé d'en interdire l'accès automobile en période estivale et de faire reculer les aires de stationnement bien en amont de la route au lieu-dit «Pla de Barrès», un site de mouillères. Désormais, une navette assure l'accès au lac. Le CAUE a accompagné l'élaboration du programme. La proposition ciblait une intervention dans l'esprit d'un «Land-Artiste» : essayer de faire acte artistique et paysagiste tout en réalisant un parking fonctionnel et commode.

Le projet tire parti des caractéristiques du site :

- Le champ de tir, long rectangle artificiel, à peu près plat et entouré de hauts pins, accueille le parking. Celui-ci est fractionné en quatre longues plates-formes rectangulaires, positionnées les unes derrière les autres sur des axes légèrement différents. Seules les bandes de circulation sont en béton ajouré : les surfaces de stationnement sont enherbées et plantées de pins à crochets.

Limité par une plaque en acier Corten, le chemin circule à une hauteur variable. Simple coffrage perdu le long du parking, cette bordure d'acier se soulève pour devenir, dans la forêt, soutènement des terres, puis, le long de l'aire d'attente des bus, banc, et finalement prendre encore plus d'ampleur et se terminer en abri-bus.



**Michèle Orliac,**  
architecte-paysagiste  
directrice du CAUE  
des Pyrénées-Orientales

- Entre le champ de tir devenu espace de stationnement et la route, s'étendait une bande au caractère plus complexe : surface irrégulière, rochers, fossés, jeunes arbres et pré sauvage en voie d'évolution vers la forêt. Un cheminement légèrement surélevé le traverse en le préservant du piétinement de la foule. Il forme une ligne brisée de 625m de long sur 3m de large, en balcon au dessus du pré naturel, se prolongeant au-delà du parking pour délimiter une aire d'également et d'attente des bus».

- Propos recueillis par Marine CRESSY

### Le site classé des Bouillouses (66)



Vue du chemin, une bande de béton de 620 m de longueur, sur 2 m de large et délimité par une bordure en acier Corten.

#### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Maîtrise d'œuvre : Miquel Battle Architecte paysagiste • Conseil maîtrise d'ouvrage CAUE 66, Service des routes du Conseil Général ingénierie • Maîtrise d'ouvrage : Département des PO • Coût total des travaux : 1,2 millions € TTC • Surface : parking 9 000 m<sup>2</sup>, station de bus 112 m<sup>2</sup>, billetterie 40 m<sup>2</sup> • Programme : Parking, chemin piéton, stations de bus, billetterie • Entreprises : Colas, terrassement voirie ; Tokyo Métal, serrurerie - ONF, plantations et aménagement extérieurs • Réalisation : 2001





## • Une aire de stationnement aménagée à l'entrée de la station

La surfréquentation humaine et l'érosion, conjuguées aux phénomènes naturels (montée du niveau de la mer et des tempêtes), sabotent régulièrement un cordon dunaire déjà fragile. La stratégie adoptée par les pouvoirs publics est celle de la confortation de la plage par réensablement, le recul n'étant pas ici envisageable, et l'aménagement d'aires de stationnement.

L'aire du Grand Travers comporte 517 places. Son accès s'effectue par un giratoire. Pour sa réalisation, des matériaux respectueux de l'environnement ont été utilisés : enrobé au liant végétal pour l'allée principale de circulation, dalles alvéolées remplies d'un mélange sable/gravier pour les allées secondaires et sable stabilisé pour les allées piétonnes et les places de stationnement. Quant au choix des végétaux, il est compatible avec les conditions du milieu : sol, embruns, sel, vent. Peupliers blancs, oliviers de Bohême, tamaris touffe, lauriers roses, Eleagnus ebbingei, Atriplex (blanquette) et cinéraires maritimes. Ce parking est la première étape d'un programme à long terme qui vise à protéger le cordon dunaire. Un dispositif paysager, conçu par le paysagiste Alferd Peter, prévoit la destruction de la RD 59 en mai 2014 et un nouveau stationnement en bordure de la RD 62. Les vacanciers atteindront la mer après 200 m de marche par des sentiers balisés de ganivelles. Livraison prévue en 2015.

**M.B.**



## Carnon-Plage (34)



### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'études EGIS route France (infrastructure) Polyproject (paysage) • Maîtrise d'ouvrage : Département de l'Hérault • Conseil maîtrise d'ouvrage CAUE 34 • Coût total des travaux : 3 360 000 € TTC • Programme : 517 places de stationnement, 1 bloc sanitaire • Livraison : juin 2010 • Financements : FEDER, Région, Commune, Département



Leucate (11)

©Photos : J. CARRÉ, CAUET 11 - Concepteur : E. RAFFY, architecte

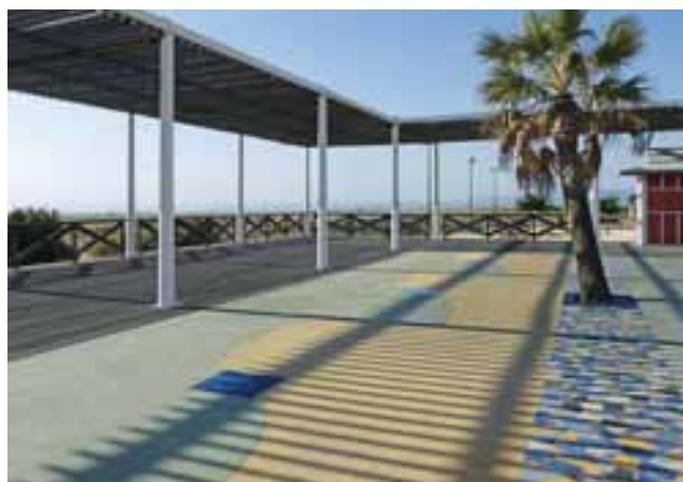
## • Reconsidérer les héritages de la mission Racine

La ville de Leucate s'est engagée dans la requalification de sa station balnéaire, issue du mouvement de transformation du littoral languedocien par la mission Racine dans les années 1960. Le projet s'attache à recréer des espaces de convivialité et de promenade, tout en affirmant l'identité d'une station leucatoise.

Étiré sur quelques kilomètres de littoral, cet ensemble est ponctué «d'aménagements-événements», notamment sur la partie bâtie de la station balnéaire. Ces différents lieux, mis en continuité par des sentiers, forment une véritable promenade en front de mer, parfois même en lisière de plage. En effet, dans la partie nord de la station, la promenade se dédouble : l'une sur un platelage de bois sinue entre la plage et le cordon dunaire et s'achève par une tour belvédère, véritable signal maritime de la station. L'autre promenade emprunte au vocabulaire espagnol et présente une succession de ramblas, paséos... non sans évoquer le travail de Gaudi au Parc Güell, lignes courbes, mosaïques...

C'est à cet endroit que l'on trouve des bassins en «lame d'eau» propices à la baignade des plus petits, sous la surveillance de mamans installées dans des fauteuils directement posés dans l'eau...

Avec ce projet, Leucate s'est doté d'une frange littorale conçue comme un vaste espace public, bordée de palmiers et couverte sur la Rambla d'un auvent à claire voie favorable aux rassemblements et à l'accueil de festivités. **J.C.**



### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : Eric Raffy ; Mandataires : Eric Martin, Gilles Barcelona ; Paysagiste : Gilles Amphoux • Maîtrise d'ouvrage : commune de Leucate - 3700 habitants • Surfaces : 3 km de littoral • Programme : Requalification de la station balnéaire • Livraison : 2000

*Dans les vestiges de la dynamiterie, transformée en parcours muséographique à ciel ouvert, on découvre à la fois l'histoire du paysage de la côte Vermeille, et celle du site industriel et du projet de parc.*

## • De la friche industrielle à l'espace public

Les CAUE travaillent à la reconnaissance de friches industrielles : l'identité forte qu'elles portent peut devenir un tremplin pour des projets de développement. Dans ces sites, cohabitent généralement des bâtiments à l'architecture intéressante et des espaces ouverts parsemés de vestiges, conquis par une végétation spontanée. Il faut souvent convaincre les municipalités de l'intérêt de reconquérir ces sites marginalisés plutôt que de se lancer dans des projets ex-nihilo. Dans les Pyrénées-Orientales, le succès du site de Paulilles, ancienne dynamiterie devenue un parc littoral très fréquenté, encourage à de telles démarches.

A Arles-sur-Tech, dans le cadre d'un document de réflexion globale pour l'aménagement, la gestion et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, le CAUE a souligné l'importance de la valorisation de l'ancienne usine des hauts-fourneaux et de ses alentours, situés à l'interface du village et de la vallée du Tech.

A Escaro, village de montagne, le CAUE accompagne un programme de définition pour transformer un quartier, dont les

## • Les remparts redécouverts

Dans le cadre de l'Opération Grand Site de la Camargue Gardoise, les abords des remparts d'Aigues-Mortes font l'objet d'un projet de requalification. Après la démolition de la cave coopérative, c'est la suppression du parking actuel au pied des remparts et l'aménagement des 9,5 ha, situés entre la cité médiévale et l'Étang de la ville, qui seront prochainement réalisés. La nouvelle aire de stationnement sera éloignée et déplacée entre la voie de chemin de fer et le canal des riverains. De là, plusieurs itinéraires piétons, des voies (en béton désactivé et en platelage bois), ainsi que trois terrasses belvédères, insérés dans une végétation indigène reconquise, permettront une meilleure appréhension de ce paysage emblématique. **My.B.**

### Aigues-Mortes (30)



© Document Green Concept



### Paulilles(66)

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général 66, (délégué par le Conservatoire du littoral) • Maître d'oeuvre : ALEP, INCA, BRLLI, Aphyllante, Alpes structures, GTI, Bureau M.Froque • Réalisation : 2007-2008 • Montant des travaux : 12 000 000 € TTC • Superficie : 32 Ha

maisons sont condamnées par des galeries souterraines, en un espace public belvédère, tourné vers le Canigou et l'ancienne carrière de fluor.

A Amélie-les-Bains, le CAUE a convaincu la municipalité de se lancer dans la rénovation de l'ancien Hôpital des Armées en centre thermo-ludique en insistant sur la valorisation de ses abords - rives du Mondony et contreforts boisés - comme espace public majeur de la ville thermale. **M.C.**

#### FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'oeuvre : Green Concept, architectes paysagistes • Maîtrise d'ouvrage : commune d'Aigues-Mortes • Livraison déc.2013



*Une voie mixte longe les remparts délimitant une vaste prairie qui met en scène la cité.*

## Espaces naturels sous contrôle

**Votre parcours professionnel vous a conduit à aménager de nombreux sites «naturels» remarquables. Ces derniers présentent souvent un enjeu majeur : un «esprit des lieux» fragile à préserver et une forte fréquentation à gérer. Comment procédez-vous ?**

«L'aménagement de sites «naturels» pose la question de leur histoire, des équilibres écologiques et paysagers, des usages, donc de leur évolution.

La problématique principale est là : comment veut-on et peut-on transformer, influencer ou protéger les différentes entités d'un site sans qu'il perde son âme, son esprit ?

Pour organiser la visite d'un territoire, hiérarchiser les espaces, créer des surprises, traverser les différents milieux, nous partons souvent du contenu des différentes unités : ce qu'elles nous disent, ce que l'on veut raconter.

Cela va nous permettre de dessiner une promenade, souvent curieuse, et d'établir une scénographie de visite : les différentes ambiances, les points singuliers, les haltes, les connexions, les accroches avec le bâti, les supports didactiques.

La question de l'aménagement est souvent aussi liée au degré d'intervention. Faut-il répartir de façon homogène les visiteurs sur l'ensemble du site ? Peut-on concentrer nos efforts sur quelques espaces emblématiques ?

On privilégie souvent la deuxième solution pour garder des endroits secrets, des chemins sinueux et étroits.

La découverte des espaces naturels doit être libre, afin que chaque personne puisse y vivre un moment de plaisir».

### **N'est-ce pas ce que vous êtes en train de concrétiser à Blandas ?**

«A Blandas, avec Franck Monier, architecte, nous avons organisé le projet à travers 3 entités paysagères :

- la Doline : une lumière centrale,
- la Chênaie : le coteau boisé,
- la Lande : un plateau au bord du vide.

Le bâtiment est un abri adossé au fond de la doline.

La promenade traverse les différents espaces et le fait de découvrir de façon particulière le paysage - en surplomb, à travers les grands chênes, entre deux murs - est déjà un projet en soi. Pour libérer les vues, faire en sorte que les différents éléments s'articulent bien entre eux, il a fallu créer les conditions de visites à la mesure du site, mais surtout agir par soustraction, en enlevant des éléments pour mieux voir les richesses des lieux».

- Propos recueillis par Myriam BOUHADDANE

interview



**Philippe Deliau,**  
paysagiste,  
Agence ALEP

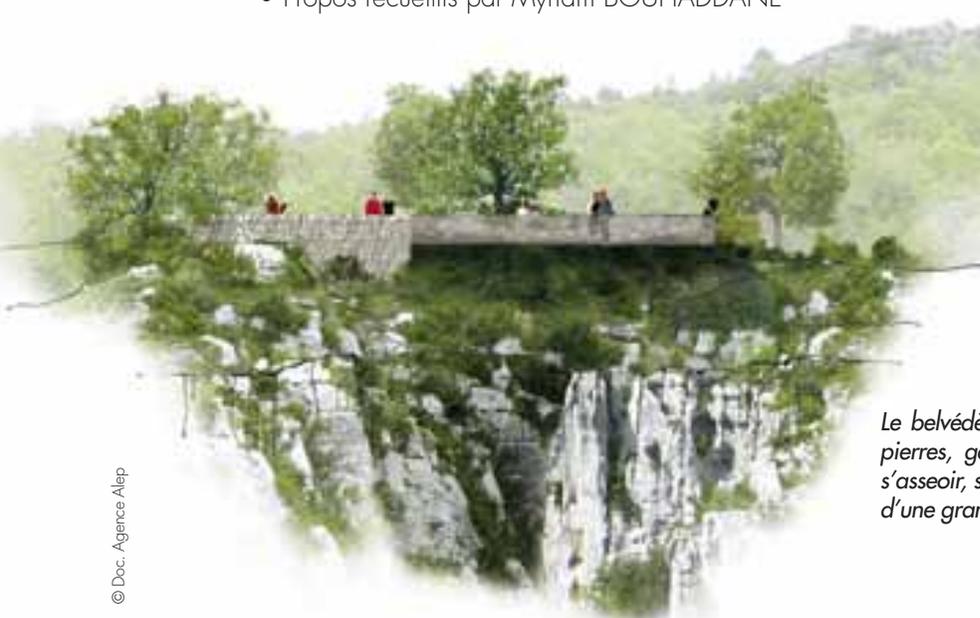


© Photo CAUE30

Le cirque de Navacelles et les gorges de la Vis, un ensemble exceptionnel au titre de la géologie, de l'hydrologie, de la faune, de la flore, du patrimoine archéologique et historique, ainsi que pour ses paysages remarquables.

### FICTION TECHNIQUE

Maîtrise d'œuvre : ALEP, Paysagistes mandataires (Cadenet Vaucluse) et AJM Architecture (Le Vigan) • Maîtrise d'ouvrage : communauté de communes du Pays Viganais • Conseil Maîtrise d'ouvrage : CAUE30 • Coût total des travaux : 1 742 458 € HT • Surface : 43 ha • Programme : parking 42 VL + 2 hand + 2 cars places de stationnement, 1 bâtiment d'accueil, 1 bloc sanitaire, linéaire 1000 m de cheminements, 3 belvédères • Bâtiments : 452 m<sup>2</sup> • Livraison juin 2013



© Doc. Agence Alep

Le belvédère de la cascade (sol en béton de site, parapet en pierres, garde-corps en métal) est une «place» où l'on peut s'asseoir, se rassembler et comprendre l'ensemble du site autour d'une grande maquette.

*Le belvédère des chênes (sol en béton de site, murs en pierres, garde-corps en verre) développe la sensation de profondeur. Des coupes géologiques, incluses dans les murs «clapas», expliquent la formation du plateau.*

## Blandas (30)



© Photo Agence Alep

La route départementale 713 dessert le belvédère de Blandas, qui surplombe le cirque de Navacelles et les gorges de la Vis, faisant face au Causse du Larzac. Ce point clé de l'Opération Grand Site de Navacelles permet aux 100 000 visiteurs annuels de profiter d'une vue incomparable sur cet ensemble de grand intérêt patrimonial.

Le site, qui se résumait jusqu'à présent à un petit balcon en bord de route, un parking mal organisé et un restaurant privé sans qualité architecturale, fait actuellement l'objet d'une restructuration totale qui s'ouvrira au public en juin 2013. Ce nouvel aménagement s'intéresse au territoire, à la mise en scène des différentes composantes du grand paysage et aux acteurs qui le font vivre, il préserve et met en valeur l'esprit des lieux. Il fait découvrir les différentes facettes du cirque de Navacelles en permettant au visiteur de se faufiler entre pierres, rochers et chênes, éléments constitutifs du Causse. Une aire de stationnement en retrait joue la discrétion au même titre que le bâtiment d'accueil, alors que des cheminements rustiques conduisent jusqu'aux trois belvédères.

Le CAUE, à l'origine du projet, accompagne les communes et la Communauté de Communes du Pays Viganais depuis plusieurs années. Il a participé à l'organisation de la consultation de concepteurs. **My.B.**

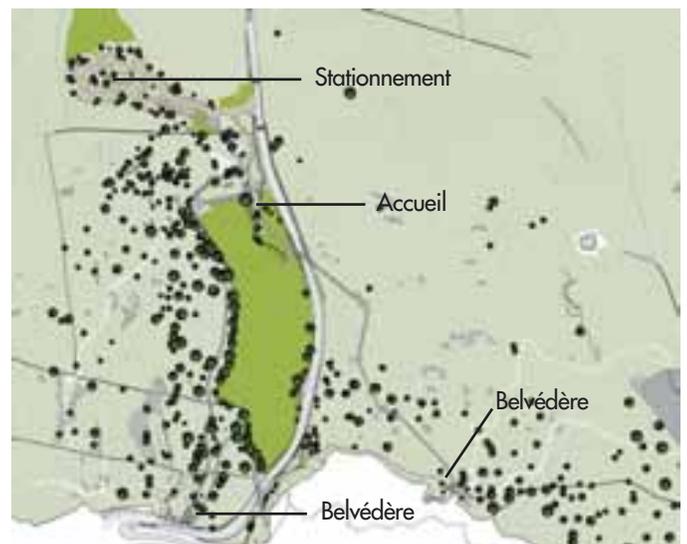
*Le projet s'organise autour d'une doline qui redevient un grand espace ouvert, une légère dépression encadrée par la lande à buis et la chênaie.*

*Les visiteurs sont invités à s'arrêter sur une aire de stationnement située au nord, dans un petit champ reconverti en chênaie. Le parcours de visite commence là, serpentant entre les clapas de la chênaie existante, longe le bâtiment d'accueil semi-enterré et arrive par une draille dans la doline. Le visiteur peut alors entrer dans le bâtiment ou emprunter l'allée ombragée des chênes ou l'allée ensoleillée de la cascade.*

*La boucle courte permet à tout public d'accéder à trois belvédères, trois lieux forts, qui développent chacun une thématique, une sensation. La boucle moyenne permet d'aller sur les points hauts du site et de découvrir les revers du plateau. La boucle longue relie le village de Blandas par le chemin du Calo rouge et/ou le GR7.*



*Le bâtiment d'accueil inscrit dans la pente : une présence discrète*



*Le sentier menant au belvédère des chênes, le bâtiment d'accueil au fond et la grande doline qui annonce le spectacle des gorges.*

# 6

## Eléments de méthodes

**Objets de préoccupation, soumis à des programmes de financement aux montages parfois complexes, les espaces publics du quotidien n'en sont pas pour autant l'objet d'une recherche qualitative.**

**Déficients sur le plan de leur programmation, victimes de marchands de matériaux, encombrés par un mobilier urbain hétéroclite, ces lieux d'interactions souffrent le plus souvent d'une approche imparfaite.**

**Si la «recette de fabrication» d'un espace public n'existe pas, se poser les bonnes questions est déjà une avancée constructive. Pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Où ? Quel coût ? Avec qui ? Chaque programme mérite une démarche adaptée.**

**La complexité du sujet peut en décourager certains, mais les nombreux exemples qui émaillent ce document prouvent que beaucoup ont réussi, même s'il reste beaucoup à faire !**

**Pour conseiller les maîtres d'ouvrage qui s'interrogent, quelques points d'appui, pistes et méthodes qui ont fait leurs preuves, pour aller plus loin...**

### Un protocole en trois étapes pour une approche sensible des espaces publics

*Observer les espaces publics d'une commune avec les habitants – afin de faire apparaître la perception qu'ils en ont, mettre à jour s'il y a lieu les pratiques fixes et la manière dont la population se représente ces espaces – suppose un cadre souple, mais préétabli. Un protocole, initié dans le cadre d'une thèse de doctorat (Parat-Bézar, 2006), a permis de concevoir une typologie pour analyser les jardins publics dans une ville moyenne selon leurs usages. Il a, depuis, été appliqué à l'échelle de l'ensemble des espaces publics d'une commune rurale et d'un quartier ancien dans le cadre de démarches participatives.*

- Les observateurs sont amenés tout d'abord à noter leurs sentiments, leur état d'esprit en arrivant dans le lieu, puis immédiatement, c'est aux bruits, odeurs, formes, lumières, couleurs qu'ils devront prêter attention. La fonction d'hospitalité du lieu (disposition des bancs et chaises, présence de murets offrant assise...) ou, a contrario, ses caractéristiques sociofuges (interdictions, sentiment d'insécurité, tensions poussant les individus à s'éloigner ou accélérer le pas) doivent être également appréciées. Le rôle joué par le végétal et le fleurissement ainsi que la présence de l'eau, sous diverses formes, sont des indicateurs majeurs d'aménité (possibilité de se mettre à l'ombre, se rafraîchir...). De même, la typologie et la fonction du bâti, souvent étroitement liées aux ambiances, ne manqueront pas d'être mentionnées.

- Après ce premier engagement physique, l'observateur devra se tourner vers les autres et se concentrer sur leurs agissements avec de nouveaux questionnements. L'espace observé est-il accessible

et accueillant pour tous (personnes avec poussettes, souffrant d'un handicap...) ? Avant d'y pénétrer les piétons sont-ils gênés par les véhicules ou la circulation s'établissent-elles sans heurts ? Qui sont les usagers ? Sont-ils dispersés ou regroupés ? Semblent-ils «habités du lieu» ? Signalent-ils volontiers leur présence ou recherchent-ils plutôt l'intimité ? Comment cela se traduit-il ?

- Dans une dernière phase, l'attention se portera sur les activités. Ce lieu génère-t-il une multiplicité de fonctions ? Des usages non prévus à l'origine se sont-ils instaurés ? Y a-t-il un partage de l'espace (adolescents, joueurs de boules...) et, si oui, comment cela est-il vécu (proximité, promiscuité) ? Les personnes se connaissent-elles ? Quelle est la nature des échanges (simples gestes de la main, conversations prolongées, individus qui s'apostrophent) ? Certains signes traduisent-ils une appropriation (banc bricolé par les usagers, «arbre porte-manteaux», cabane ou abri improvisés...) Le lieu fait-il l'objet d'une surveillance ?

Idéalement conçu dans une approche ethnographique avec carnet de bord, ce protocole peut servir de base pour construire un outil plus opérationnel, mieux adapté à l'observation de groupe, en ne retenant éventuellement qu'une seule de ses dimensions. A l'issue de cette observation directe, c'est-à-dire sans intermédiaire entre les participants et la réalité sociale décrite, les regards de certains observateurs sur l'espace étudié évoluent. Dans cette perspective, l'intérêt d'un tel support est aussi de générer des échanges entre les personnes en présence et de faire ressortir, dans les programmes, une approche sensible et affective de l'espace public à partir de critères objectifs. **P.P-B**

## Une démarche, des compétences

### Dans votre pratique, la question de l'espace public vous est-elle directement posée ?

«Quand l'objet de la demande concerne la programmation d'un équipement, l'espace public n'est généralement pas abordé par les élus. Pour eux, il ne fait pas partie du sujet, alors que c'est indissociable. Historiquement, tous les bâtiments publics emblématiques comme une mairie, une église, sont toujours associés à un espace public qui les fait exister, les met en scène et assure leur relation à la ville ou au village. Il faut alors établir cette démonstration et c'est bien là le travail du CAUE. Nous accomplissons de la sensibilisation à travers des exemples ou des visites pour montrer ce qui se conçoit ailleurs et de quelle manière un équipement est accueilli dans un ensemble urbain.»

### Quelle est votre méthode de travail ?

«C'est une méthodologie classique qui n'est pas différente de la conduite d'un projet architectural.

On commence par vérifier l'opportunité de l'emplacement pressenti pour l'équipement, dans la commune, en tenant compte des réalités foncières, bien sûr, mais une fois cette première étape franchie, on considère le bâtiment et son espace public comme un ensemble indissociable et ce, tout au long de la démarche.

Lorsque le pré-programme est monté dans l'objectif d'une consultation de maîtrise d'œuvre, l'espace public fait partie du programme de la consultation avec des exigences sur les compétences requises qui incluent une sensibilité à la fois architecturale et en terme de composition urbaine. Il peut s'agir

interview



**Alain Pérez,**  
architecte-urbaniste  
CAUE de l'Hérault

d'architectes ou d'équipes pluridisciplinaires formées pour répondre au programme. L'examen des références des candidats se fait avec cette double recherche.

D'une manière générale, les projets les plus réussis sont ceux où l'on voit une continuité entre l'équipement et l'espace public.»

### Faire appel à des professionnels pour aménager l'espace public n'est pas toujours évident pour une municipalité. Comment les amenez-vous à adhérer à la démarche ?

«Faire la démonstration de la différence entre un simple traitement de surface et le résultat d'une démarche de conception menée par un professionnel compétent est tout à fait de notre ressort. De la même manière, nous justifions le coût qui semble de prime abord onéreux, par la qualité d'un travail qui aboutit à un espace public conçu, pérenne et qui donnera satisfaction. Le coût d'un espace public c'est sur le long terme qu'il faut l'appréhender et s'il ne bénéficie pas de toute l'attention qui lui est due, l'économie du départ sera source de dépenses chroniques.»

• Propos recueillis par Michèle BOUIS

## Obligations du maître d'ouvrage en fonction du montant des honoraires (chiffres 2012)

Afin de choisir son maître d'oeuvre, le maître d'ouvrage crée une commission chargée de la consultation (élus, partenaires techniques) et établit un cahier des charges décrivant la commande : la formulation du projet, le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, les missions confiées et les méthodes de travail attendues. Les critères d'analyse et de sélection des candidatures sont également définis. Le déroulement de la consultation doit respecter les obligations réglementaires :

	0 CHT	15 000 CHT	90 000 CHT	130 000 CHT pour l'Etat 200 000 CHT pour les collectivités
<b>PUBLICATION</b>	Sans objet	Publicité adaptée	Avis d'appel public à concurrence (AAPC) au BOAMP ou dans un Journal d'Annonces Légales + Avis d'attribution si choix d'une procédure formalisée + Mise en ligne du DCE sur un profil acheteur	Avis d'appel public à concurrence : BOAMP et JOUE Au delà de 750 000 CHT, avis de préinformation européen (selon les cas) + Avis d'attribution
<b>MODE DE PASSATION</b>	Sans objet	Procédure adaptée		Procédure formalisée - Concours de maîtrise d'oeuvre obligatoire - ou dans les 4 cas dérogatoires, procédure négociée spécifique ou appel d'offres
<b>DÉLAI DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES</b>	Sans objet	Non réglementé Délai raisonnable		- Délai de principe : 37 jours minimum (30 jours en cas d'envoi par voie électronique) - En cas d'urgence ne résultant pas de la personne publique : 15 jours (10 si avis envoyé par voie électronique)
<b>DÉLAI DE RÉCEPTION DES OFFRES</b>	Sans objet	Non réglementé Délai raisonnable		<b>Concours</b> : délai de remise des prestations : - 40 jours minimum - 22 jours si publication d'un avis de pré-information 52 jours au moins avant la publication de l'AAPC et en contenant les mêmes informations <b>Procédure négociée</b> : Délai librement fixé par le pouvoir adjudicateur, ce délai pouvant être prolongé dans certains cas
<b>JURY</b>	Sans objet	Pas obligatoire		Obligatoire

Source : «Aménager les espaces publics dans les Vosges» - Conseil Général et CAUE des Vosges

La loi Maîtrise d’Ouvrage Publique (Loi MOP) institue l’obligation pour le maître d’ouvrage public de définir ses objectifs, ses besoins et son budget. Il est également important qu’il programme ses projets dans le temps.

## LES GRANDES ÉTAPES D’UN PROJET D’AMÉNAGEMENT D’ESPACES PUBLICS

CONSEIL ET ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE	<p><b>Intention, réflexions préalables</b> Le maître d’ouvrage exprime une intention de projet. Il s’entoure des compétences nécessaires pour vérifier son opportunité et son adaptation au contexte communal.</p> <p><b>Documents d’études : Etude d’opportunité</b></p>	<p><b>Durée minimale</b> A titre indicatif, selon l’ampleur et les contraintes du projet</p> <p><b>2 mois</b></p>
	<p><b>Programmation de l’aménagement</b> Le maître d’ouvrage précise ses besoins et ses objectifs. Selon l’ampleur de son projet, il peut missionner un professionnel pour l’aider à rédiger son programme et à définir un coût d’objectif.</p> <p><b>Documents d’études : Etude de faisabilité, diagnostics (réseaux, sol, fonctionnement), étude de programmation</b></p>	<p><b>4 à 6 mois</b></p>
MAITRISE D’ŒUVRE	<p><b>Validation</b> Engagement sur des objectifs et sur une enveloppe prévisionnelle <b>Choix du maître d’œuvre</b></p>	<p><b>2 mois</b></p>
	<p><b>Conception du projet</b> Le maître d’ouvrage choisit une équipe de maîtrise d’œuvre pour concevoir le projet. Les études d’avant-projet traduisent sur plan les éléments du programme. La phase de projet débouche sur des plans d’exécution et un coût prévisionnel. La conception intègre les contraintes d’entretien et de maintenance.</p>	<p><b>4 à 8 mois</b></p>
	<p><b>Validation</b> Vérification de la conformité par rapport aux dispositions du programme et du respect de l’enveloppe financière <b>Choix des entreprises</b></p>	<p><b>2 à 4 mois</b></p>
	<p><b>Réalisation des travaux</b> Cette étape consiste en la consultation des entreprises puis le suivi du chantier. Elle peut être coordonnée par le maître d’ouvrage, mais il est également intéressant de confier cette mission à l’équipe de maîtrise d’œuvre qui saura assurer la continuité du projet.</p>	<p><b>2 mois à 2 ans</b></p>
	<p><b>Réception des travaux</b></p>	
	<p><b>Vie de l’aménagement</b> Le maître d’ouvrage surveille le bon fonctionnement et assure l’entretien des espaces publics. Il peut prévoir l’évaluation du projet selon des critères définis à l’avance : fréquentation, satisfaction des habitants, durabilité des matériaux.</p>	

Source : «Aménager les espaces publics dans les Vosges» - Guide méthodologique - CAUE et Conseil Général des Vosges. 2010 - Téléchargeable en pdf sur le site : [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr)

# BIBLIOGRAPHIE

## «Aménager les espaces publics : le mobilier urbain»

Anne Boyer, Elisabeth Rojat-Lefebvre, Ed. Le Moniteur, 1994

## «Les espaces publics urbains : recommandations pour une démarche de projet»

Sylvie Wiel, Jacques Cabanieu, MIQCP, 2001 (téléchargeable gratuitement : [www.certu-catalogue.fr](http://www.certu-catalogue.fr))

## «Espace urbain : vocabulaire et morphologie, principes d'analyse scientifique»

Bernard Gauthiez, Ed. du patrimoine, 2003

## «Espacements, l'évolution de l'espace urbain en France»

Françoise Choay, Ed. Skira, 2004

## «Pour une anthropologie de l'espace»

Françoise Choay, Ed. Seuil, 2006

## «Représentations et usages du corps dans l'aménagement des jardins publics. L'exemple de Nîmes»

Parat-Bezard Pascale, Thèse de doctorat Anthropologie Biologique, Université Aix-Marseille II, 2006, 436 p.

## «Comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement : approches sensibles»

Certu, 2008

## «La rue autrement»

CAUE du Pas-de-Calais, 2008

## «Des arbres dans la ville»

Caroline Mollie, Ed. Actes Sud, 2009

## «Espaces publics : guide de conception des espaces publics communautaires»

Communauté urbaine de Bordeaux, 2009

## «Espaces publics contemporains : comment les concevoir, les gérer et les rendre attractifs ?»

Hors-Série Traits Urbains, 2010

## «Renouveler les espaces publics des stations littorales : enjeux et démarches de projet»

Collectif, Ed. Atout France, 2010

## «Regards sur mon espace public : circuler ou se caler ?»

URCAUE Languedoc-Roussillon, 2011

## «Aménager avec le végétal : pour des espaces verts durables»

Collectif, Ed. du Certu, 2011

## «Ma ville en vert : pour un retour de la nature au cœur de la cité»

Collectif, Ed. Thames & Hudson, 2011

## «Le piéton dans la ville : l'espace urbain partagé»

Jean-Jacques Terrin, Ed. Parenthèses, 2011

## «Construction et architecture paysagère»

Robert Holden, Jamie Liversedge, Ed. Dunod, 2011

## «Design urbain»

Ed Wall, Tim Waterman, Ed. Pyramid, 2012

## «Ville et nature : de la nature en ville ? Mais quelle idée !»

CAUE du Puy-de-Dôme, 2012

## «Espaces publics accessibles à tous : voyages au cœur de la mobilité»

CAUE de l'Ain, 2012

## «Espaces publics et paysage des bourgs dans les Landes»

CAUE des Landes, 2012

## «Reconquérir les rues : exemples à travers le monde et pistes d'actions»

Nicolas Soulier, Ed. Ulmer, 2012

Quelques publications de Jean-Marie Marconot :

## «La Zup de Nîmes, son mode de vie, son langage»

UPV, CNRS, 1988

## «Aspects de Nîmes, le phénomène des quartiers»

Riresc-recherches sociales, 1999

## «Entre Ville et Village, les récits de Saint-Gilles»

Riresc, 2001

## «De l'école au quartier, la culture des lieux»

Riresc-recherches sociales, 2002

## «Les cafés de la ville»

Les Presses du Languedoc, 2004

Ce numéro Régional est le fruit d'un travail collectif des équipes de l'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

## Coordination, rédaction

• Michèle Bouis (M.B.), directrice-adjointe CAUE 34  
[michele.bouis@caue34.fr](mailto:michele.bouis@caue34.fr)

## Equipe de rédaction

• Juliette Carré (J.C.), paysagiste, géographe CAUE 11  
[j.carre.caue11@gmail.com](mailto:j.carre.caue11@gmail.com)

• Pascale Parat-Bezard (P.P.B.), socioéconomiste - anthropologue CAUE 30  
[p.bezard-caue30@wanadoo.fr](mailto:p.bezard-caue30@wanadoo.fr)

• Myriam Bouhaddane (My.B.), ingénieur-paysagiste CAUE 30 - [m.bouhaddane-caue30@wanadoo.fr](mailto:m.bouhaddane-caue30@wanadoo.fr)

• Marjorie Noël (M.N.), urbaniste SIG CAUE 30  
[m.noel-caue30@wanadoo.fr](mailto:m.noel-caue30@wanadoo.fr)

• Laurence Mondon (L.M.), géomaticienne CAUE 66  
[l.m.cauepyreneesorientales@gmail.com](mailto:l.m.cauepyreneesorientales@gmail.com)

• Marine Cressy, (M.C.) architecte-paysagiste CAUE 66  
[m.c.cauepyreneesorientales@gmail.com](mailto:m.c.cauepyreneesorientales@gmail.com)

## Ont contribué à ce numéro

- Marie Bels, documentaliste CAUE 11
- Odile Besème, architecte-urbaniste CAUE 34
- Patrick Buffard, architecte-urbaniste CAUE 34
- Philippe Deliau, architecte-paysagiste agence ALEP
- Denis Fraissier, architecte-paysagiste CAUE 34
- Sylvaine Glaizol, architecte-urbaniste CAUE 34
- Rosa Inacio, secrétaire de direction CAUE 34
- Aspasia Kambérou, architecte-urbaniste CAUE 34
- François Manent, maire de Saint-André (66)
- Brigitte Mas, directrice CAUE 34
- Jean-Marie Marconot, sociologue
- Françoise Miller, architecte CAUE 30
- Asuncion Navarro, architecte-paysagiste CAUE 66
- Michèle Orliac, directrice CAUE 66
- Alain Pérez, architecte-urbaniste CAUE 34
- Lakdar Qejiou, architecte-urbaniste CAUE 30
- Monique Rieutord, enseignante, chercheuse
- Nicolas Soulier, architecte-urbaniste
- Marie Twardowski, documentaliste CAUE 34
- Thierry Voelckel, architecte-paysagiste CAUE 30
- Aurore Winzenrieth, architecte CAUE 66
- Le CAUE des Vosges

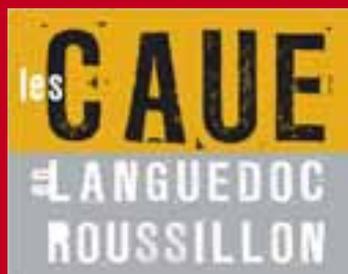
## Conception graphique, réalisation

- Frédéric Hébraud, graphiste CAUE 34

# CONTRIBUTIONS

## Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon

www.caue-lr.org  
urcauelr@gmail.com  
Tel : 04 68 11 56 27



### CAUE de l'Aude

28 Avenue Claude Bernard  
11000C arcassonne  
Tel : 04 68 11 56 20  
caue.aude@gmail.com



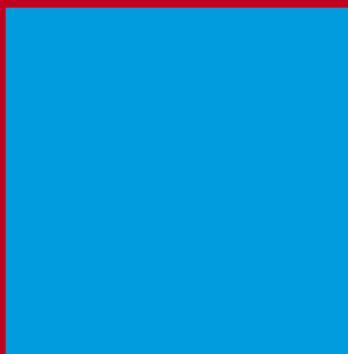
### CAUE du Gard

11 place du 8 mai 1945  
30000 Nîmes  
Tel : 04 66 36 10 60  
caue30@wanadoo.fr



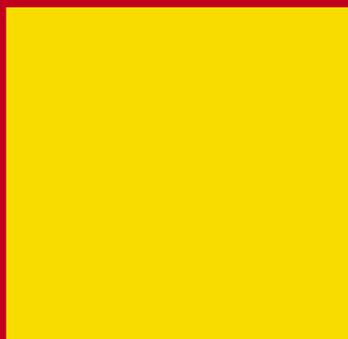
### CAUE de l'Hérault

19 rue Saint Louis  
34000 Montpellier  
Tel : 04 99 13 37 00  
caueherault@caue34.fr



### CAUE des Pyrénées Orientales

10 rue du Théâtre  
66000 Perpignan  
Tel : 04 68 34 12 37  
cauepyreneesorientales@gmail.com



### Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

108-110 rue Saint-Maur  
75011 Paris  
Tél : (33) 01 43 22 07 82  
www.fncaue.fr



LES ÉDITIONS DE L'UNION RÉGIONALE  
DES CAUE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Tirage 5000 ex.  
N° ISSN 1256-7450

Journal téléchargeable  
sur le site de l'URCAUE LR

Document imprimé avec  
de l'encre végétale sur papier  
couché moderne satiné fabriqué  
à partir de pâte sans chlore - PEFC  
Imprimerie Atelier Six  
Tel : 04 67 63 52 00



# CONTACTS